

RD-CONGO

LES DÉPÊCHES
DE BRAZZAVILLE

300 FC

www.adiac-congo.com

N° 2057 - JEUDI 10 JUILLET 2014

APPLICATION DE L'ACCORD-CADRE
D'ADDIS-ABEBA

La mise en garde de Washington contre les États signataires

Washington tient à imprimer un coup d'accélérateur au processus de paix dans la région actuellement embourbé du fait des atermoiements de certains signataires dans l'application des engagements librement souscrits dans le cadre de l'Accord de paix signé à Addis-Abeba le 24 février 2013. Alors que ledit accord censé restaurer la paix dans l'est de la RDC prône le respect par les États membres de la Cirgl de la souveraineté de leurs voisins sur fond d'un engagement ferme à ne pas soutenir les groupes armés, le constat sur le terrain est tout autre. D'où le coup de gueule de Washington qui n'exclut pas la possibilité de prendre des mesures « disciplinaires » contre tout signataire qui irait à l'encontre des engagements pris. Cet avertissement vaut principalement pour le régime rwandais qui, d'après l'ambassadeur des États-Unis en RDC James Swan, « ne se montre pas disposé à collaborer pleinement à la mise en œuvre de l'Accord-cadre d'Addis-Abeba ». [Page 11](#)



James Swan



Un bateau en accostage sur le lac Kivu

TRANSPORTS

Le fleuve et les lacs bientôt débarrassés des trois quarts des prélèvements identifiés

Au moins treize nouvelles taxes qualifiées de « redondantes » ou doublement imposés aux assujettis feront l'objet d'un examen minutieux pour leur éventuelle suppression après une première vague qui a conduit à la neutralisation de trente-huit taxes jugées « illégales » sur une cinquantaine identifiée dans le secteur à l'issue des concertations entre les parties prenantes. Le processus d'assainissement se poursuivra.

D'où l'appel du gouvernement lancé aux services affectés aux ports et aux privés ayant pris le relais du public dans l'organisation du transport fluvial et lacustre en RDC, pour l'application sans faille de l'Arrêté du 19 juin 2014 interdisant les perceptions illégales dans le secteur fluvial et lacustre. Le suivi permanent de la mesure est confié au Comité de pilotage de l'amélioration du climat des affaires et des investissements. [Page 11](#)

MŒURS

Les enfants de la rue indésirables au centre-ville

Le commissaire de la police de la ville de Kinshasa, Célestin Kanyama, vient de lancer la traque contre les « shégusés » qui déambulent au centre-ville. Cette opération, à l'en croire, vise essentiellement à lutter contre le vagabondage de sorte à sécuriser les paisibles citoyens qui vaquent régulièrement à leurs occupations professionnelles.

« Ceux qui seront arrêtés en train de voler ou de commettre tout autre infraction seront déférés devant la justice », avait indiqué le patron de la police. Sous la pression des éléments de la police mis à leur trousses, la plupart d'entre eux ont gagné la périphérie de Kinshasa, loin du centre-ville pour échapper à la menace d'arrestation. D'aucuns espèrent que le commandement de la police de la ville de Kinshasa ira jusqu'au bout de la logique pour mettre un terme à ce phénomène de société devenu facteur d'insécurité dans la ville. [Page 13](#)

INTERVIEW

Clarisse Muvuba : « Pourquoi s'arrêter alors que l'on vient à peine de commencer ? »

Bien jeune encore, l'Association des femmes cinéastes congolaises (AFCC) n'a pas attendu de souffler sa première bougie pour se lancer dans une ambitieuse entreprise, à savoir l'organisation du festival du Cinéma au féminin (Cinef). Créé de fraîche date, le regroupement féminin a voulu s'affirmer sur la place publique mettant en lumière le travail accompli jusqu'ici par ses compatriotes d'ici et de la diaspora.

Faisant le point de la première édition du Cinef et de ses perspectives d'avenir dans un entretien avec les Dépêches de Brazzaville, la coordonnatrice de l'AFCC, Clarisse Muvuba, pense que son organisation n'a pas assez d'argent pour faire les choses de la meilleure manière qui soit. Elle en a profité pour annoncer la tenue d'ici l'année prochaine de la deuxième édition du festival avec, en prime, une emphase particulière à mettre dans la production et la réalisation des films de meilleure qualité. [Page 13](#)

UNPC

Un nouveau comité directeur attendu à l'issue du congrès

Page 11

ÉDITORIAL

Sibiti

Tout indique aujourd'hui que la célébration de la Fête nationale à Sibiti, dans un mois très précisément, sera une réussite au moins égale à celle des années précédentes. En témoignent le soin extrême avec lequel les pouvoirs publics préparent l'évènement, mais aussi la mobilisation sur place des populations qui mesurent mieux que quiconque l'importance pour leur propre destin de la venue dans leurs murs des plus hautes autorités du Congo. Point d'orgue au programme dit de la « municipalisation accélérée », ce 15 août 2014 devrait logiquement marquer un tournant dans la transformation de notre pays.

Si l'on s'en tient aux événements que nous vivons ces derniers temps deux nouvelles avenues pourraient s'ouvrir devant nous à cette occasion :

-La première concerne l'ouverture d'un débat national sur la suite du programme qui s'achève. Partant du constat que chacun peut faire aujourd'hui des atouts que confère au Congo la construction ou la reconstruction de ses grandes infrastructures, ce débat porterait sur les options à privilégier pour ancrer notre société dans le développement durable : formation des hommes, accélération de la mise en valeur des terres arables et des gisements de matières premières, mise en place de réseaux commerciaux capables d'acheminer les richesses ainsi produites vers les grands marchés, structuration des réseaux bancaires et mise en place de systèmes de financement efficaces des activités économiques, etc.

-La deuxième avenue, plus délicate à emprunter mais tout aussi essentielle sinon plus, concerne l'adaptation de nos institutions aux réalités de ce temps. Elle nous conduirait à lancer sur la place publique le débat sur la Constitution dont tout le monde parle plus ou moins, mais qui tôt ou tard devra s'engager au plan national si nous voulons que notre pays se stabilise durablement. Les rencontres citoyennes qui se sont déroulées ces derniers mois dans les départements ont montré que les citoyens appellent de leurs vœux l'ouverture d'un tel débat. Pourquoi ne pas profiter de la Fête nationale pour répondre à cette attente et écouter ce qu'ils ont à dire sur le sujet ?

Attendons, observons et voyons si Sibiti tiendra ses promesses.

Les Dépêches de Brazzaville

ÉLECTION LÉGISLATIVE PARTIELLE À MOSSAKA

Le dépôt des candidatures commence aujourd'hui

Le corps électoral pour l'élection législative partielle dans la première circonscription de Mossaka, dans la Cuvette, est convoqué le 10 août. La période de dépôt des candidatures s'est ouverte le 9 juillet et sera close le 17 du même mois.

L'information a été donnée aux journalistes le 9 juillet par le président de la Commission nationale d'organisation des élections, Henri Bouka, au cours d'un point de presse. Il a, par ailleurs, rappelé au public que la fonction élective de député n'est pas une fonction représentative. Dès qu'il est élu,

a-t-il expliqué, le candidat aux fonctions de député exerce une fonction d'intérêt national.

Il devient ainsi l'élu de toute la nation congolaise. Cette élection, a-t-il insisté, est donc la vôtre et non pas seulement comme on se serait tenté de le penser, une élection pour les seules populations de la première circonscription de Mossaka.

En outre, il a rappelé aux futurs postulants qu'ils ont neuf jours pour préparer et déposer leur dossier de candidature. Pour devenir candidat à cette élection et briguer ainsi le siège de député, a-t-il ajouté, il suffit d'en faire une déclaration de candidature légalisée par les autorités compétentes

au niveau du district ou de l'arrondissement.

Notons que cette élection partielle vise à pourvoir le siège de député devenu vacant par l'effet du décès survenu le 29 mai 2014 de Mme Clémence Bomiango, député suppléant siégeant de manière effective à l'Assemblée nationale, son titulaire, Léon Raphaël Mokoko, étant en situation d'incompatibilité puisque ministre délégué au Plan.

Deux jours avant ce point de presse, le ministre de l'Intérieur avait déjà publié des arrêtés à travers lesquels il convoquait le corps électoral, définissait la période de campagne et les autres modalités.

Roger Ngombé

PCT

Un dernier hommage à Benoît Nguimbi Moulangu

Les membres du secrétariat permanent du Parti congolais du travail (PCT), conduits par leur secrétaire général Pierre Ngolo, ont rendu le 9 juillet au siège communal dudit parti un dernier hommage à Benoît Nguimbi Moulangu, membre du parti, ancien directeur général adjoint du port autonome de Pointe-Noire, décédé le 3 juillet au centre hospitalier et universitaire de Brazzaville.

Né le 22 janvier 1948 à Madingou, chef-lieu du département de la Bouenza, l'illustre disparu a eu un cursus de formation scolaire et universitaire régulier sanctionné par l'obtention de plusieurs diplômes au nombre desquels, le brevet d'études moyennes générales en 1967, le baccalauréat série C en 1976, ainsi que le diplôme d'ingénieur en génie civil option ponts et chaussées à l'université polytechnique de Budapest en Hongrie. Rentré au pays, il travaille à l'Agence transcongolaise de communication

(ATC) en qualité d'ingénieur au sein de la division des études de rupture du Chemin de fer Congo océan, occupant par la suite plusieurs fonctions parmi lesquelles conseiller des transports, des PME et PMI au cabinet du Premier ministre de l'époque.

Au plan politique, Benoît Nguimbi Moulangu a été président de l'Union générale des élèves et étudiants congolais section Budapest en Hongrie de 1974 à 1977. Il devient par la suite secrétaire de la section UJSC de la direction générale de l'ATC à Pointe-Noire de 1978 à 1983. Il devient ensuite président national du Forum démocratique congolais en 1990. Il participe à la même époque à la conférence nationale. Il est député de la deuxième circonscription électorale de Madingou dans le département de la Bouenza en juillet 2014. Membre fondateur de l'Union pour la République de Benjamin Bounkoulou en 1995 et du conseil national de transition de 1998 à 2002, il est nommé premier vice-président de l'ONG Réunir qui a participé au pro-

cessus du rétablissement de la paix au Congo.

Il est ensuite membre du groupe d'amitié Congo-France de l'Assemblée nationale et membre du bureau politique du Club-2002 ainsi que vice-président de la commission nationale d'évaluation en 2007. Il adhère par la suite au Parti congolais du travail à la faveur du sixième congrès extraordinaire de 2011 afin d'apporter son expérience politique à ce parti. Son esprit patriotique et son engagement lui ont valu la reconnaissance de la nation et du chef de l'État à travers plusieurs distinctions, parmi lesquelles chevalier du Dévouement congolais en août 1985, commandeur de l'ordre du Mérite congolais en 2013, etc.

Prenant la parole au nom de la famille du disparu, le ministre de l'Agriculture et de l'Élevage, Rigobert Maboundou a remercié les membres du secrétariat permanent du PCT pour avoir été au centre de l'organisation de ses obsèques.

Jean-Jacques Koumba

LES DÉPÊCHES DE BRAZZAVILLE

Les Dépêches de Brazzaville sont une publication de l'Agence d'Information d'Afrique centrale (ADIAC)
Site Internet : www.brazzaville-adiac.com

DIRECTION

Directeur de la publication : Jean-Paul Pigasse

Secrétariat : Raïssa Angombo

COMITÉ DE DIRECTION

Emmanuel Mbengué, Émile Gankama, Lydie Pongault, Bénédicte de Capèle, Ange Pongault, Charles Zodialo, Gérard Ebami-Sala, Philippe Garcia.

RÉDACTIONS

Directeur des rédactions : Émile Gankama

Assistante : Leslie Kanga

Photothèque : Sandra Ignamout

Secrétaire des rédactions : Jocelyn Francis Wabout

Rewriting : Arnaud Bienvenu Zodialo, Clotilde Ibara, Norbert Biembédi

RÉDACTION DE BRAZZAVILLE

Rédacteurs en chef : Guy-Gervais Kitina, Thierry Nougou

Service Société : Parfait Wilfried Douniama (chef de service) Guillaume Ondzé, Fortuné Ibara, Lydie Gisèle Oko

Service Politique : Roger Ngombé (chef de service), Jean Jacques Koumba, Josiane Mambou Loukoula

Service Économie : Nancy France Loutou-

mba (chef de service) ; Lopelle Mboussa Gassia, Firmin Oyé

Service International : Nestor N'Gampoula (chef de service), Yvette Reine Nzaba, Tiras Andang

Service Culture et arts : Bruno Okokana (chef de service),

Hermione Désirée Ngoma, Rosalie Bindika

Service Sport : James Golden Eloué (chef de service), Rominique Nerplat Makaya

Service Enquête : Quentin Loubou (chef de service), Rock Ngassakys

Chronique littéraire : Meryll Mezath (chef de service), Luce Jennyfer Mianzou-

kouta, Durlly Emilia Gankama

RÉDACTION DE POINTE-NOIRE

Rédacteur en chef : Faustin Akono

Lucie Prisca Condhet N'Zinga, Hervé Brice

Mampouya, Charlem Léa Legnoki,

Prosper Mabonzo, Séverin Ibara

Commercial : Mélaïne Eta

Bureau de Pointe-Noire : Av. Germain

Bikoumat : Immeuble Les Palmiers (à côté de la Radio-Congo

Pointe-Noire). Tél. (+242) 06 963 31 34

RÉDACTION DE KINSHASA

Directeur de l'Agence : Ange Pongault

Chef d'Agence : Nana Londole

Rédacteur en chef : Jules Tambwe Itagali

Coordonnateur : Alain Diasso

Économie : Laurent Essolomwa, Gypsie Oïssa

Société : Lucien Dianzenza, Aline Nzuzi

Sports : Martin Enyimo

Relations publiques : Adrienne Londole

Service commercial : Marcel Myande, Stella Bope

Comptabilité et administration : Lukombo

Caisse : Blandine Kapinga

Distribution et vente : Jean Lesly Goga

Bureau de Kinshasa : Colonel Ebeya

n°1430, commune de la Gombe / Kinshasa

- RDC - Tél. (+243) 015 166 200

Rédaction de Dolisie : Lucien Mpama

MAQUETTE

Eudes Banzouzi (chef de service)

Cyriaque Brice Zoba, Mesmin Boussa,

Stanislas Okassou

INTERNATIONAL

Directrice : Bénédicte de Capèle

Responsable coordination et communication :

Rose-Marie Bouboutou

Directrice du Développement : Carole Moine

RÉDACTION DE PARIS

Camille Delourme, Noël Ndong, Marie-Alfred Ngoma

Comptabilité : Marie Mendy

ADMINISTRATION ET FINANCES

Directrice : Lydie Pongault

Secrétariat : Armelle Mounzeo

Chef de service : Abira Kiobi

Suivi des fournisseurs : Farel Mboko

Comptabilisation des ventes, suivi des

annonces : Wilson Gakosso

Personnel et paie : Martial Mombongo

Stocks : Arcade Bikondi

Caisse principale : Sorrelle Oba

PUBLICITÉ

Directeur : Charles Zodialo

Assistante commerciale : Hortensia

Olabouré

Commercial Brazzaville : Rodrigue Ongagna,

Mildred Moukenga

Commercial Pointe-Noire : Mélaïne Eta Anto

DIFFUSION

Directeur : Philippe Garcia

Assistante de direction : Sylvia Addhas

Diffusion de Brazzaville : Guyche Mot-

signet, Brice Tsébé, Irin Maouakani

Diffusion Kinshasa : Adrienne Londole

Diffusion Pointe-Noire : Bob Sorel Mou-

mbelé Ngono

INFORMATIQUE

Directeur : Gérard Ebami-Sala

Narcisse Ofoulou Tsamaka (chef de

service), Rively Gérard Ebami-Sala, Myck

Mienet Mehdi, Mbenguet Okandzé

IMPRIMERIE

Directeur : Emmanuel Mbengué

Assistante : Dina Dorcas Tsoumou

Chef d'atelier : François Diatoulou Mayola

Service pré-presses et contrôle de qualité :

Eudes Banzouzi (chef de service)

LIBRAIRIE BRAZZAVILLE

Directrice : Lydie Pongault

Émilie Moundako Éyala (chef de service),

Eustel Chrispain Stevy Oba, Nely Carole

Biantomba, Epiphany Mozali

Adresse : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso,

immeuble Les Manguiers (Mpila),

Brazzaville - République du Congo

Tél. : (+242) 06 930 82 17

GALERIE CONGO BRAZZAVILLE

Directrice : Lydie Pongault

Hélène Ntsiba (chef de service), Sorel Eta,

Astrid Balimba

LIBRAIRIE-GALERIE CONGO PARIS

Directrice : Bénédicte de Capèle

Responsable achats, logistique : Béatrice Ysnel

Responsable animation : Marie-Alfred Ngoma

Assistante : Laura Ikambi

23, rue Vaneau - 75007 Paris - France

Tél. : (+33) 1 40 62 72 80

www.lagaleriecongo.com

ADIAC

Agence d'Information d'Afrique centrale

www.lesdepêchesdebrazzaville.com

Siège social : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso,

immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville,

République du Congo / Tél. : (+242) 05

532.01.09

Président : Jean-Paul Pigasse

Directrice générale : Bénédicte de Capèle

Secrétaire général : Ange Pongault

Bureau de Paris (France) / 38 rue Vaneau

75007 Paris/Tél. : (+33) 1 45 51 09 80

COOPÉRATION

Le Venezuela s'informe sur le secteur industriel congolais

L'entretien que le ministre du Développement industriel et de la Promotion du secteur privé, Isidore Mvouba, a eu avec l'ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République bolivarienne du Venezuela au Congo, Norma Borges Rengifo, a permis d'envisager l'avenir.

Arrivée au Congo en octobre 2013, la diplomate vénézuélienne multiplie ses contacts avec les autorités congolaises. Norma Borges Rengifo a profité de sa visite de courtoisie auprès du ministre d'État, Isidore Mvouba, pour échanger sur les opportunités de la coopération dans le domaine

de l'industrie. « Nous avons profité de cette occasion pour faire parvenir à monsieur le ministre, les similitudes que nous avons entre le Venezuela et le Congo et lui présenter également comment fonctionne le ministère de l'Industrie au niveau du Venezuela. Nous sommes en train de faire la ronde de tous les ministères pour regarder ensemble ce que nous pouvons faire dans le cadre de la commission mixte de coopération », a-t-elle expliqué à la sortie de l'audience.

Selon elle, le Venezuela a une politique similaire à celle de la municipalisation accélérée exécutée au Congo depuis près d'une décennie. « Nous avons donc regardé avec monsieur le ministre ce



Isidore Mvouba et Norma Borges en présence du directeur de cabinet. (© Adiac)

que nous ferons dans un premier temps au niveau technique. Il y aura donc une commission technique qui va se réunir pour déterminer les tenants et les aboutissants de ce que nous allons faire dans le cadre de la commission mixte. La commission technique va déterminer les éléments d'accords que nous pouvons conclure entre les deux pays », a conclu Norma Borges Rengifo.

Le ministre du Développement industriel et de la Promotion du secteur privé, Isidore Mvouba, a, de son côté, rappelé à son interlocuteur que le Congo et le Venezuela étaient deux pays frères depuis longue date même si les relations diplomatiques sont récentes.

Parfait-Wilfried Douniama

COURS DU MARCHÉ

Le poisson d'eau douce rare... et cher

Dans tous les marchés, le constat est le même : le poisson d'eau douce n'abonde plus et il est vendu à des prix exorbitants à Brazzaville. Les pêcheurs et les consommateurs se plaignent.

Dans les marchés des villes congolaises en général et dans ceux de Brazzaville en particulier, la quantité de poissons d'eau douce est en baisse. Au port de Yoro, un des points de vente en gros de poisson, les pirogues accostent vides. Les femmes à bord rentrent bredouilles, tenant des cuvettes et seaux vides. « Nous étions à Moutou Ya Ngombè, on n'a rien eu, nous sommes fatiguées de braver tous les matins la fraîcheur de cette saison en vain », témoigne Edwige, revendeuse de poisson. Dans les grands marchés tels que Ouenzé, dans le 4^e arrondissement, Tembè ya bambana et Dragage à Talangai

dans le 6^e arrondissement, où le poisson est souvent bien vendu, la plupart des étals réservés à cette denrée sont abandonnés. Et le peu de poisson que l'on y trouve n'est pas à la portée de toutes les bourses. « Cette cherté obéit à la loi de l'offre et de la demande. Le prix de la cuvette de poissons est passé de 35.000 à 70.000 FCFA. Nous sommes obligées de revendre de manière à tirer aussi du bénéfice pour ne pas faire faillite. Mais nous ne sommes pas comprises par nos clients, ils crient à la cherté », avoue Maman Mapassa, une autre revendeuse. Seules les familles nanties peuvent acheter du poisson frais. Dans les

familles nombreuses à revenu intermédiaire, il est difficile d'en manger deux fois par mois. « Le prix du poisson d'eau douce ne me permet pas d'en acheter pour nourrir ma petite famille de cinq personnes. C'est trop cher », se plaint Olga, une ménagère âgée de 30 ans, au marché Total à Bacoongo dans le 2^e arrondissement. « Une petite carpe que l'on peut servir à un seul enfant coûte 7 à 8.000 FCFA », commente de son côté Irma, une jeune mère qui déclare par ailleurs qu'elle a du mal à observer les consignes de la sage-femme, pour bien nourrir son bébé de 8 mois. À l'hôpital, poursuit-elle, il nous est pourtant

conseillé de donner du poisson aux nourrissons « mais je n'arrive pas à le faire, faute d'argent. Je me demande pourquoi on vend le poisson qui provient de nos eaux plus cher que le pagne que nous importons », s'interroge-t-elle.

La saison sèche tarde à se confirmer en amont du fleuve Congo et ses affluents

« Avant, on pouvait vendre pour 80, voire 90.000 FCFA. Actuellement, nos ventes journalières tournent autour de 10 à 15.000 FCFA. On a l'impression d'être encore en saison de pluie. Le fleuve ne tarit pas. Il paraît qu'il pleut dans la partie nord du pays. Quand c'est comme ça, la période de vache maigre des pêcheurs dite Ndzobolo s'étire en longueur. Pendant cette période, les poissons sont peu mobiles et la pêche est moins fructueuse », expliquent Raphaël Ngoumbelo et Gildas Alouna, deux pêcheurs au port de Yoro. Par ailleurs, la destruction progressive par certains pêcheurs des touffes d'herbes flottantes appelées Ndouka, lieu de refuge et de reproduction des poissons, ne facilite pas la tâche des pêcheurs au filet. Les poissons fuient loin, dans les profondeurs, et ne sont plus à la portée des pratiquants, dépourvus de matériel moderne. Malgré ces difficultés, Gildas et Raphaël ne désespèrent pas. « D'ici à la fin du mois, la situation pourrait changer. Les eaux pourraient se retirer et le poisson reviendrait sur le marché », rassurent-ils.

Le départ des sans papiers, une des causes

Beaucoup de revendeuses sont en congé forcé. Elles ont perdu leurs fournisseurs et ne sont plus ravi-

taillées. « Parmi les pêcheurs qui nous fournissaient du poisson, il y avait beaucoup d'étrangers. Nombreux sont ceux qui sont partis avec le départ des sans papiers. Les Congolais ne veulent pas pratiquer la pêche. Ceux qui s'y intéressent ne sont pas nombreux et ne parviennent pas à satisfaire toute la demande », rapporte une détaillante du marché de Massengo dans le 9^e arrondissement Djiri. Et celle-ci d'ajouter : « La vente du poisson nous permet de vivre et de soutenir les études de nos enfants. Si cette situation continue, nous ne saurons plus comment intervenir dans nos foyers. Je serai moi, obligée de changer de commerce pour ne pas rester à la maison. »

L'intervention de l'État sollicitée

Nous contribuons à notre manière au développement de la société en nourrissant les populations à travers la pêche. « Mais nous sommes comme des enfants abandonnés. L'État ne nous accompagne pas. » Aujourd'hui par exemple, le filet coûte cher : plus de 200.000 FCFA si l'on veut avoir un bon outil de travail. S'il est volé ou déchiré, « nous faisons recours à nos clients ». Ce n'est pas facile, se plaignent les pêcheurs. Ils sollicitent d'autre part, l'intervention des pouvoirs publics pour sécuriser les zones de reproduction des poissons, afin de les attirer à nouveau, avant de conclure que le départ des pêcheurs étrangers est certes un handicap, mais si l'on améliore les conditions de travail des pêcheurs, de nombreux jeunes Congolais sans emploi pourraient s'y intéresser.

Eudoxie Irène Antsoha (stagiaire)



Des vendeuses de poissons

IN MEMORIAM



10 juillet 1993 – 10 juillet 2014, voilà 21 ans qu'elle nous a quittés, elle qui était la plus belle, la plus douce, la plus intime et la plus chère au monde, Maman, tante, grand-mère Madame Ibovi née Mouandinga Alphonsine affectueusement appelée «Adoua Amba Edze».

Le temps qui passe n'efface pas le souvenir, que tous ceux qui l'ont connu joignent leurs prières aux nôtres pour le salut de son âme.

Honorable Jean Claude Ibovi, ses frères, Madame Ibovi Pulchérie et enfants ne l'oublieront jamais car elle est toujours parmi nous en âme et en esprit.

MyTontines

GESTION des MUTUELLES du Personnel, TONTINES, APE et CLUBS sur INTERNET, TABLETTES et TELEPHONES PORTABLES : Révolution ou Evolution ?

•Promotion Nationale, pour toute inscription avant le 31 Juillet 2014, bénéficiez de 6 mois d'abonnement gratuits. Code Promotion à retenir pour saisie sur le site : LM987654

•Site : www.mytontines.com

•Email : contact@mytontines.com

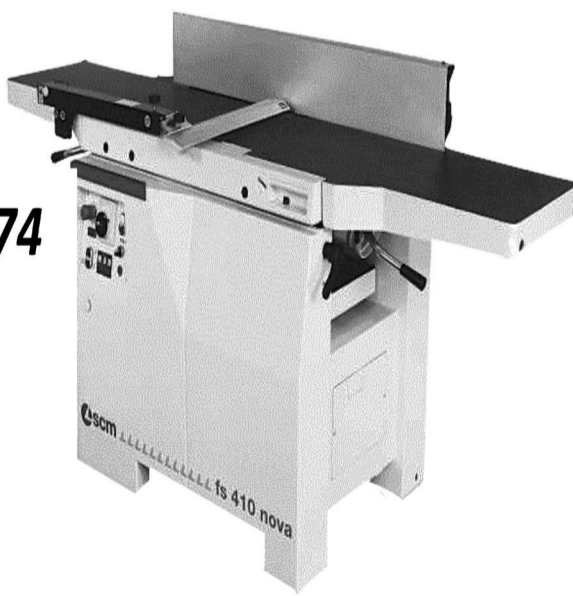
•Skype : mytontines

•Représentation Nationale : Voir sur le site

VENTE MACHINES A BOIS NEUF & OCCASION

En visite au Congo
Jusqu'au 10 juillet

Tél. 06 924 00 74



Ets. JOULIN & Fils – Paris, France

10, rue Destouches – 94500 CHAMPIGNY sur MARNE – France

Portable : 00(33) 608 02 59 42 – Email : ets.joulin@free.fr

Tél : 00(33) 142 07 12 13 - Fax : 00(33) 142 07 12 13

Pas de crédit ?
Garde le **SOURIRE** avec

WARID
SMILE-V-NGA

Appelle maintenant, Paie plus tard.

Pour emprunter du crédit de communication :
Compose *1818*1# OK pour obtenir 100 FCFA de crédit.
Compose *1818*2# OK pour obtenir 200 FCFA de crédit.

Le crédit emprunté est remboursable à la prochaine recharge
Offre soumise à conditions.

www.waridtel.cg ☎ 04 400 01 23 ou 123

WARID
Passer à l'action

IDÉES-FORCES, SUJETS EN DÉBAT

Anecdotes, petites phrases, cris du coeur et coups de gueule meublent la vie de tous les jours. Cette rubrique se propose de sélectionner les idées les plus saillantes qui font la force des débats de société.

« Honnêtement, c'est difficile à expliquer. On ne peut pas expliquer l'inexplicable... Après le premier but nous avons eu un trou noir, personne ne s'y attendait »

Julio César, gardien brésilien, l'équipe.fr, 09 juillet 2014

« Quand on se connaît soi-même aussi bien qu'on connaît son métier, on interprète plus intelligemment les faits. »

Abbé Fabrice N'Semi, Séminaire Notre-Dame de Loango, La Semaine Africaine N°3404 du 27 juin 2014

« L'envie de plaire est souvent une incitation à la mue sociale et intellectuelle. »

Jean-Paul Brighelli, essayiste français, Le Point, 1er juillet 2014

« La libre circulation des personnes et des marchandises est la clé de voûte de l'intégration régionale. »

Kadré Désiré Ouédraogo, président de la Commission de la CEDEAO, le Faso.net, 3 juillet 2014

« Nous savons que la réussite scolaire dépend plus du niveau et des pratiques culturelles des parents que de leur niveau économique. »

François Dubet, sociologue, Le Français aujourd'hui (revue), 09 mai 2014

« La mairie et le conseil municipal restent des cadres à développer. Ils sont les endroits d'une démocratie qu'il faut revisiter, pour faire de chaque réunion du conseil municipal le moment d'un engagement citoyen. »

Maurice Vigier, militant syndicaliste et associatif, Front de gauche, Humanité, 14 avril 2014

PETITE ET MOYENNES ENTREPRISES

Le Pnud garantit son appui aux projets prioritaires

Le Programme des Nations unies pour le développement (Pnud) s'est dit prêt à aider le ministère des Petites et Moyennes Entreprises (PME) et de l'artisanat dans la mise en œuvre de ses projets prioritaires.

Parmi ceux-ci figure en bonne place le développement de l'entrepreneuriat féminin. Le nouveau résident du Pnud au Congo, Anthony Kwaku Ohmeng-Boamah l'a annoncé le 9 juillet à Brazzaville, à l'issue de l'entretien qu'il a eu avec la ministre des PME et de l'Artisanat, Adélaïde Mougani. « Je suis venu manifester l'engagement du système des Nations unies à accompagner ce département afin que certaines inscriptions dans le Programme national de développement se concrétisent. Les PME jouent un rôle important dans le développe-

ment d'un pays. Même dans les pays développés, ce n'est pas les grandes entreprises qui créent l'emploi », a déclaré le nouveau résident du Pnud, avant d'assurer qu'il ferait venir si possible des experts en vue de la réalisation dudit projet. La participation à la création de certaines entreprises figure également dans son champ d'action.

« Les PME jouent un rôle important dans le développement d'un pays. Même dans les pays développés, ce n'est pas les grandes entreprises qui créent l'emploi »

Comptant sur le soutien du Pnud en vue de la réalisation de ce projet, la ministre a indiqué : « Je viens de participer à un forum mondial sur les femmes, et j'ai été ébloui de la taille des entreprises que gèrent ces femmes. Nous ne voulons pas rester en marge, c'est pourquoi nous comptons sur votre soutien. » Notons que les emplois qui pour-

ront être générés dans ces entreprises contribueront, selon ce fonctionnaire onusien, à la lutte contre la pauvreté et au développement économique du pays. Rappelons qu'avant sa réception par la ministre des PME, le coordonnateur du système des Nations unies a déjà eu à échanger avec plusieurs autres personnalités du pays. Parmi eux, on peut

citer le ministre de la Pêche et de l'Aquaculture puis celui délégué au Plan et à l'Aménagement du territoire.

À ces deux ministres, Anthony Kwaku Ohmeng-Boamah avait également réitéré la volonté du Pnud de les accompagner dans l'exécution de leurs différents projets.

Lopelle Mboussa Gassia

ÉPÉNA / LIKOUALA

Les sages approuvent le projet d'exploitation de l'argile

L'association Lac Télé pour la promotion et le développement de l'économie verte (Altpdev) a informé la presse, le 9 juillet à Brazzaville, des séances de sensibilisation des sages du district d'Épéna au projet d'exploitation de l'argile locale.

Les sages du district d'Épéna, situé dans le département de la Likouala, ont marqué leur adhésion au projet parce que persuadés par les arguments de la présidente de l'association Altpdev, Jeannette Mouampepo, plus recentrés sur la création d'emplois ainsi que sur l'option d'exploitation et d'exportation des produits en porcelaine.

Outre la communauté des sages du district d'Épéna, « le projet a été présenté à Kinshasa lors d'une réunion des pays de la Cécac et dans ce même cadre aux autorités de la République du Gabon », explique Jeannette Mouampepo.

Cette argile, extraite dans les berges

de la Likouala aux herbes dans le district d'Épéna, a quatre qualités. Pour lutter contre l'oisiveté, l'association Altpdev en collaboration avec les communautés locales envisage de valoriser la fabrication de maisons artisanales, marbres, assiettes, briques, carreaux, baignoires et autres.

Des séances d'explication sur la nécessité d'exploiter l'argile ont concerné près d'une dizaine de villages du district. À l'occasion, les communautés d'Épéna ont déploré le manque de travail. « Les carreaux de construction sont importés de Chine et d'ailleurs. Pourtant, nous avons la matière et pourquoi ne pas en fabriquer sur place ? », s'interroge Jeannette Mouampepo.

Lac Télé est patrimoine de l'État congolais, qui fourmille d'une immense biodiversité. D'ailleurs, une délégation américaine s'y est implantée depuis pour un contrôle exhaustif de l'ensemble de l'écosystème qui se trouve le long de ce lac.

Dans les districts d'Épéna et de Bouanéla, les communautés locales ne sont pas restées indifférentes au projet. De la bouche des sages, plusieurs réactions positives ont été notifiées par les membres de la délégation de l'association. « Le projet est appréciable, car il va résorber l'oisiveté et le chômage. Nous voulons travailler également », explique Ébenga Arsène, l'un des sages de la contrée. Le sous-préfet d'Épéna, Daniel Ngatsé, a encouragé les initiateurs du projet. « Le district a cent deux ans, mais il n'y a pas assez d'initiatives entrepreneuriales. Nous souhaitons que le projet se matérialise. L'idée de mise en place d'une unité de production du matériel en porcelaine est donc la bienvenue. »

Rappelons que l'Altpdev est une ONG à caractère socioéconomique.

Fortuné Ibara



FORMATION – CONSEIL – ASSISTANCE TECHNIQUE

Une Expertise à votre portée

DES FORMATIONS POUR BOOSTER VOTRE CARRIERE !

L'IPRC organise des séminaires de formation à Brazzaville, Pointe-Noire et Kinshasa suivant le programme ci-dessous. Pour les inscriptions et pour tous renseignements, contactez- nous aux numéros indiqués ci-dessus.

CODE	INTITULE DE LA FORMATION	DUREE	PERIODE
PDG02	Renforcement des capacités de planification des élus locaux	5 jours	07 au 11 juillet 2014
EP01	Gestion efficace des archives et classements	5 jours	14 au 18 juillet 2014
GMP13	Techniques de négociation des contrats des marchés publics	3 jours	15 au 17 juillet 2014
FF2	La pratique de l'audit fiscal et contrôle interne	5 jours	21 au 25 juillet 2014
GRH03	Outils et méthodes d'évaluation des compétences	4 jours	22 au 25 juillet 2014
EP04	Assurer la fonction d'assistant (e) de direction	5 jours	25 au 28 juillet 2014

INSCRIPTION

Téléphone : +242 06 913 81 45 / +242 06 992 04 91

E-mail : iprc@iprc-training.org

Site web : www.iprc-training.org

BP: 537 Brazzaville - République du Congo

LUTTE ANTI-TABAC

Le Congo en voie d'adoption de la loi cadre

« La loi n°12-2012 du 4 juillet 2012, portant application des textes relatifs à la lutte anti-tabac, sera transmise au secrétariat général du gouvernement qui orientera vers la Cour suprême en vue de son adoption au Conseil des ministres », a annoncé le conseiller administratif et juridique du ministre de la Santé et de la Population, Benjamin Ossombo, lors du focus organisé à l'occasion de la Journée sans tabac à Brazzaville.

La rencontre était organisée par l'Organisation mondiale de la santé dans le cadre de la célébration de la Journée mondiale de lutte anti-tabac fixée le 31 mai de chaque année. Au Congo, cette journée a été célébrée en différé sous le patronage du conseiller à la population, Florent Balandamio, sur le thème : « La réduction de la consommation du tabac pour sauver les vies ». Cette journée a été marquée par des allocutions et des communications sur plusieurs thèmes notamment sur « le principe de la loi : protection des populations contre les ravages du tabac », développé par Benjamin Ossombo. Le thème portant sur « le rôle de la société civile et des médias dans la lutte antitabac » a été développé par le représentant de la société civile, Célestin Zounga. L'orateur a évoqué les textes relatifs à la lutte contre le tabac et les mesures répressives. Pour lutter contre ce fléau, la loi

interdit de consommer du tabac sous toutes ses formes, l'achat et la détention de ses dérivés aux mineurs, aux femmes enceintes et malades mentaux, toute la publicité. Cependant, elle exige la mention « nuit gravement à la santé » sur 30% de la surface du paquet.

Cette loi prévoit également des amendes de 200.000 FCFA, d'1,5 million FCFA à 10 millions FCFA ainsi que des sanctions à l'endroit des personnes qui font obstacle à l'exercice de la police sanitaire ; des poursuites judiciaires à l'encontre de ceux qui font la publicité du tabac à la radio et à la télévision.

Dans son allocution d'ouverture, le conseiller à la population, Florent Balandamio a rappelé les données de mortalité enregistrées dans le monde. Le tabac est responsable de la mort de 10% des adultes. Il occasionne près de 6 millions de morts chaque année dont plus de 600.000 sont les non-fumeurs qui meurent d'avoir respiré la fumée des autres. « Si l'on ne fait rien, le tabac tuera plus de 10 millions de personnes chaque année d'ici 2030. Plus de 80% de ces décès évitables seront enregistrés dans les pays à revenu faible ou intermédiaire », a-t-il souligné.

D'après lui, conformément à la convention-cadre de l'OMS pour la lutte anti-tabac, les pays devraient mettre en œuvre des politiques en matière de prix et de taxe sur les produits du tabac en vue de réduire la consommation

de tabac. La recherche montre que les taxes plus élevées sont particulièrement efficaces pour réduire parmi les groupes à plus faibles revenus et empêcher les jeunes de commencer à fumer. Il a indiqué : « Une augmentation de 10% du prix de tabac suscite une baisse de la consommation de 4% dans les pays à revenu élevé qui peut aller jusqu'à 8% dans les pays à faible revenu. De plus l'augmentation des impôts indirects sur le tabac est considérée comme la mesure de lutte anti-tabac la plus rentable. »

Par ailleurs, Florent Balandamio a déploré le retard causé par les pays pour la mise en œuvre des stratégies recommandées par la convention tout en étant conscient de la charge représentée par les maladies non transmissibles, devenues un problème majeur de santé publique.

Les interrogations ont porté sur la politique prise par la hiérarchie pour l'usine de fabrication de cigarette au Congo ; les difficultés rencontrées par le ministère pour la validation des textes d'application de la loi anti-tabac et les mesures prises à l'égard des importateurs.

Les partenaires impliqués dans la lutte contre le tabac ont suggéré de : prendre en compte les textes de la société civile ; poursuivre les discussions avec la société de fabrication de cigarettes au Congo ; assurer la sensibilisation de masse.

Lydie Gisèle Oko

BONNE GOUVERNANCE

La performance exigée aux responsables de la santé

Une quarantaine de participants, dont les directeurs des hôpitaux ainsi que les représentants des ONG œuvrant dans le domaine de la santé, sont réunis depuis le 7 juillet à Brazzaville pour le trente-huitième cours de formation sur le financement basé sur la performance.

Les assises qui s'achèveront le 18 juillet s'inscrivent dans le cadre de la nouvelle stratégie du gouvernement consistant à développer des programmes des services de santé, d'autant plus que les besoins de la population ne sont pas comblés à cause de l'inaccessibilité et de la mauvaise qualité des services de santé. Elles visent l'amélioration de l'état de santé des populations en leur offrant des services accessibles et équitables, car le dysfonctionnement dans l'utilisation des ressources pourtant limitées a conduit à une faible motivation du personnel.

En effet, les participants vont, pendant les travaux, s'imprégner des connaissances portant sur les défaillances des marchés de santé, comment les corriger en appliquant des instruments fondés sur la loi du marché. Ils seront également éduqués sur les théories sur le refinancement basé sur la performance. Ils se feront aussi développer leurs aptitudes et attitudes pour pouvoir créer les changements au sein des établissements de santé. Il leur sera présenté le concept de financement basé sur la performance.

« Auparavant, on leur donnait des moyens de travail, des médicaments, on achetait les ambulances, mais l'on n'insistait pas sur les résultats qui peuvent en découler. Maintenant, on va donner des notions aux participants pour savoir que lorsqu'on injecte des fonds, on doit insister sur les résultats. Durant les travaux, nous allons présenter les notions de base de cette expérience, voir aussi ce qui s'est fait dans des pays comme le Rwanda et le Burundi, qui ont enregistré des succès dans cette stratégie afin que les cadres congolais soient capables de mettre en œuvre cette stratégie pendant les cinq prochaines années », a indiqué le docteur Bernice Nsitou.

Rappelons que la République du Congo expérimente, depuis deux ans dans le cadre du Programme de développement des services de santé, le mécanisme de financement basé sur la performance dans trois départements pilotes, Niari, Pool et Plateaux, dont les résultats sont encourageants. Il s'agira donc d'évaluer au cours de ce séminaire la qualité des infrastructures, l'approvisionnement en médicaments, l'état des équipements, la gestion sur la santé maternelle et infantile, les recettes et les dépenses des établissements de santé.

Parfait-Wilfried Douniama





Assurances et Réassurances du Congo

Nous vous **accompagnons** pour tous vos **besoins** en **assurances**.

ASSURANCE AUTOMOBILE	ASSURANCE INDIVIDUELLE ACCIDENT
ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE	ASSURANCE TOUS RISQUES (Chantiers, Montages et Essais)
ASSURANCE MALADIE	ASSURANCE INCENDIE
ASSURANCE VOYAGE	ASSURANCE MULTI-RISQUES HABITATION
ASSURANCE TRANSPORT	ASSURANCE SCOLAIRE
ASSURANCE GLOBALE BANQUE	

ASSURANCE MULTI-RISQUES BUREAU

Protégez votre entreprise dès maintenant!



Spécificités

- * AMD Processor, Windows OS
- * 4 GB DDR3 Memory, 500 GB HDD
- * 17" HD LED LCD, French Keyboard, DVD-RW

Prix : **265.000** TTC

Promotion Spéciale



Spécificités

- * Intel Celeron N2820 quad-core processor (1.86 GHz/ 2.0 GHz w/ Intel Burst, 44-bit version)
- * 4 GB DDR3 Memory, 500 GB HDD
- * 15.6" HD Widescreen Cinecrystal LED LCD
- * Acer Crystal Eye HD Webcam
- * French Keyboard, Boot-up Linux OS
- * DVD-Super Multi DL drive

Prix : **265.000** TTC

Imprimante tout-en-un HP Deskjet 1050



Cartouche HP 122 N/C
Prix : **8.500** TTC

Cartouche HP 21 N/C
Prix : **73.500** TTC

Spécificités

- * Impression, Numérisation, Copie
- * A4; A5; A6; B5; C5; C6; DL; Enveloppes; Cartes
- * 1 port USB 2.0 haut débit
- * Jusqu'à 16 ppm en noir, 10 ppm en couleur
- * Garantie 1 an

Av. Alphonse Fondere, Immeuble CNSS, Centre-ville, Brazzaville, République du CONGO
00242 05 381 34 34 / 06 881 34 34 - info@terratch-cg.com - www.terratch-cg.com



ALIMENTATION ET SANTÉ

Les risques de contamination chimique

Les risques de contamination chimiques représentent une forme de contamination différente de celle d'origine microbiologique.

Ils sont éventuellement liés aux produits chimiques introduits un peu fortuitement lors de la fabrication ou de la conservation des produits alimentaires.

La nature des risques chimiques potentiels est assez variée. Ils peuvent provenir des résidus des traitements agricoles ou des additifs utilisés pour diverses raisons pendant la préparation des aliments. Les effets ne sont pas des maladies aiguës mais concernent le long terme et sont difficiles à cerner.

Les contaminants sont les molécules qui entrent dans la chaîne alimentaire d'une façon non intentionnelle. En effet, les auxiliaires technologiques comme les agents de lavage et de pelage ou les correcteurs d'acidité sont ajoutés à un certain stade de la fabrication mais ne doivent pas être retrouvés en fin de chaîne. Les additifs comme les colorants ou les conservateurs par contre sont associés intentionnellement et sont présents dans le produit final.

Les nitrates, les nitrites et leurs dérivés les nitrosamines présentent des caractères de toxicité. Les nitrates sont naturellement contenus dans certains végétaux. Ils peuvent aussi être apportés par l'eau provenant des nappes phréatiques enrichies en nitrates issus des engrais. C'est pourquoi une eau qui en contient une dose élevée est considérée non potable.

Cependant le plus à craindre est son dérivé le nitrite, lequel peut à la longue et sous certaines conditions être cancérigène. Les sujets à risque sont les nourrissons et les femmes enceintes.

Les additifs alimentaires, antioxydants ou autres exhausteurs de goût peuvent, à doses trop importantes, provoquer des allergies, des cancers et des ulcères etc...

La dioxine, substance qui fait partie des polluants organiques persistants, se forme au cours de chauffages poussés des huiles de friture ou encore lors des combustions industrielles ou naturelles et qui se retrouve de ce fait sur l'herbe des pâturages sur laquelle sont retombées les fumées contenant la dioxine. Celle-ci se dépose particulièrement dans les graisses animales provoquant la contamination du consommateur. La personne contaminée développe les maladies de la peau, les troubles hépatiques, cardio-vasculaires et neurologiques.

En outre elle connaît des désordres intestinaux et une atteinte de l'appareil urogénital. Plus grave, la dioxine peut s'introduire dans la cellule et stimuler des gènes qui jouent un rôle dans la circulation sanguine. La dioxine est très difficilement détruite.

Par Ange KOUNKOU
Président de l'Association
pour la Promotion des Industries
Agroalimentaires au Congo (APIAC)

DÉBAT

Quel dispositif pour une famille d'accueil ?

Les acteurs non étatiques et les autorités locales se sont réunis du 8 au 12 juillet à Brazzaville pour réfléchir sur la manière d'élaborer et de mettre en œuvre un dispositif de famille d'accueil et d'accompagnement social personnalisé.

Le séminaire consiste à soutenir les acteurs locaux congolais dans leur effort de réduction de la pauvreté. Et, également, améliorer la protection de l'enfance au Congo ainsi que protéger et réinsérer les enfants en situation de vulnérabilité par la sensibilisation et le renforcement des capacités d'intervention des acteurs pu-

blics et associatifs des secteurs concernés. Le projet, piloté par le Réseau des Intervenants sur le phénomène des enfants de la rue (Repiper) et l'ONG Triangle ainsi qu'avec le ministère des Affaires sociales, est financé par l'Union européenne jusqu'à 75%, les 25% restant étant un cofinancement à trouver.

Les séminaristes vont reprendre certains fondamentaux et discussions afin d'aboutir à une définition commune de la famille d'accueil répondant le mieux aux besoins dans le contexte actuel du Congo. Pêle-mêle, les débats vont porter sur les nouveaux concepts sociaux : conditions juridiques d'une famille d'accueil,

la durée de séjour d'un enfant dans une famille d'accueil, les critères d'accompagnement et la responsabilité pénale d'une famille d'accueil.

À terme, la communauté ainsi que les acteurs en lien avec les enfants vulnérables vont être sensibilisés et formés sur les droits des enfants et les dispositifs juridiques et sociaux concernant la protection des mineurs. Rappelons que les structures du Repiper prennent en charge 1 200 enfants vulnérables, 180 mineurs incarcérés à la maison d'arrêt de Brazzaville et 1 900 mineurs en situation de rupture sociale et familiale au Congo.

Fortuné Ibara

SPECIALE FORMATION INFORMATIQUE

Bénéficiez de toutes nos formations

+ 1 mois d'assistance gratuite⁽¹⁾

Formation
100% Pratique

• Initiation
• Avancé

Choisissez votre lieu de formation

- formation à domicile
- en entreprise
- Centre KD

- Initiation à la Bureautique
• Word • Excel • PowerPoint • Publisher
- Fonctions avancées • Excel^{New}
- Outlook (mails, contact, calendrier et agenda)^{New}
- Base de données • Access
- Gestion • Ciel Compta • Ciel
• Paye • Ciel gestion commerciale
- Ciel Compta niv2 (Immobilisation, Trésorerie prévisionnelle, Compta analytique, Tableaux de bord)
- Infographie • Retouche d'image avec Adobe Photoshop
- Initiation à l'Internet
- Formation aux réseaux
- Maintenance informatique
- Synchroniser + partager données avec smartphone et PC^{New}
- Comment configurer la sécurité AV réseau • Symantec Endpoint^{New}
- Configuration d'un moteur SMS^{New}
- Administration d'un autocom IP^{New}

(1) Offre soumise à condition



Bzv 04 475 88 41 / 06 668 90 11
Kin +243899320131

849, Rue Voula Plateau des 15 ans (vers Pharmacie Jagger) - email : kdcomputer2011@hotmail.fr

OFIS
RESEAUX & TELECOMS

LE TELEPHONE DE BUREAU NOUVELLE GENERATION

EN LIGNE AVEC LE SUCCES : Poste OMNITOUCH 8082 My IC PHONE



☑ NE PERDEZ AUCUN APPEL DE VOS CLIENTS.

☑ AUGMENTEZ LA CROISSANCE DE VOTRE ACTIVITE.

CONTACTEZ NOUS DES AUJOURD'HUI

info@ofis-ort.com

www.ofis-reseaux-telecoms.com

- Ecran tactile de 7 pouces rétroéclairé
- Intelligence du Smartphone sur votre téléphone de bureau
- Personnalisation de la page d'accueil
- Carnet d'adresse, conférence, messagerie
- OMNITOUCH 8082, équipement SIP
- Combiné Bluetooth



Tél.: 01 600 0000

Agence de Brazzaville

Boulevard Sassou Nguesso Centre-Ville
Face au Ministère des Postes & Télécommunications

Tél.: 06 600 0000

Agence de Pointe-Noire
319, Avenue Charles De Gaulle
Face à l'Hôtel Migitel

CRISE CENTRAFRICAINE

Les enjeux de la rencontre de Brazzaville

En marge du 23^e sommet de l'Union africaine tenu, les 26 et 27 juin, à Malabo, en Guinée Équatoriale, les chefs d'États de la CÉÉAC (Communauté économique des États de l'Afrique centrale) avaient décidé de la convocation à Brazzaville (Congo), d'une conférence de réconciliation sur la Centrafrique.

Ce forum se tient à Brazzaville, les 21 et 22 juillet. À deux semaines de l'événement en Centrafrique, les langues se délient pour évoquer l'opportunité de réunir de telles assises hors du pays après les premières retrouvailles organisées pour les mêmes motifs successivement à Libreville (Gabon), en 2013, et à N'Djamena (Tchad) cette année.

C'est une vérité de la palisse de dire que la Centrafrique va mal. Ce pays va si mal que ses voisins de la sous-région l'avaient compris très tôt et décidé de lui venir en aide dès la rupture, début 2013, du fragile équilibre obtenu, le 11 janvier à Libreville, par les protagonistes de la crise qui enflait bien avant la chute de l'ex-président François Bozizé au mois de mars. Ce soutien s'est manifesté notamment à travers des apports financiers colossaux et le déploiement de la MISCA (Mission internationale de soutien à la Centrafrique). En l'espace de quelques mois, des changements radicaux se sont produits à la tête de l'État de Centrafrique sans que soit brisé le cycle des violences qui emportent chaque jour de nombreuses vies humaines.

Du surplace...

Tombeur de François Bozizé, le 24 mars 2013, Michel Djotodia avait prêté serment sans convaincre de sa capacité à ramener la quiétude dans son pays hanté par le démon de la division. Confronté à des échecs en série, il a été sagement prié de s'en aller par ses homologues

d'Afrique centrale qui, soit dit en passant, tenaient l'essentiel de la bourse qui nourrissait son régime. Aussitôt le chef des milices Séléka parti, la présidence de la transition fut confiée à Catherine Samba-Pandza vers qui

d'esquisser le premier pas du dialogue est de trouver une zone neutre et un entremetteur attentif. Les exemples de ce type sont légion dans le monde. Ce lieu « neutre », qui permettrait aussi aux gens qui se regardent

ment de transition préconisé par les accords de Libreville. Et il est certain qu'une concertation réunissant la classe politique centrafricaine et la société civile en vue de la réconciliation poserait indubitablement des problèmes

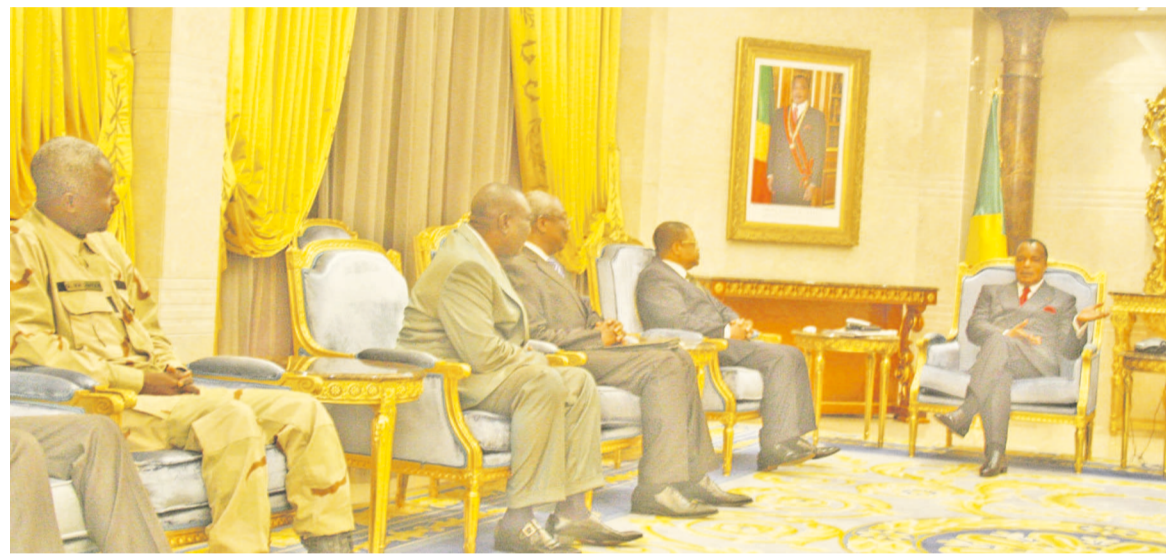
tenance. Sa disponibilité est la chose la plus précieuse. Dans le cas de cette crise centrafricaine, non seulement le président Denis Sassou N'Guesso connaît les acteurs en présence mais en plus, il est disponible et l'a montré depuis le début. Comment ne pas vouloir tenir compte d'un tel préjugé favorable ?

Les questions en débat ?

Le coup de force de l'ex-Séléka contre le président Bozizé en mars 2013 avait mis à mal la feuille de route dessinée par les accords de Libreville. De ce point de vue, au regard des évolutions enregistrées dans le processus en cours en Centrafrique, on peut considérer que ce texte a pris quelques rides. Il semble, dans l'hypothèse où les belligérants centrafricains accepteraient de venir à Brazzaville, qu'ils demanderont la relecture de la Charte de la transition centrafricaine, sorte de loi fondamentale en vigueur. Cela aboutirait, peut-être, à la renégociation d'un nouveau consensus au sein des principales institutions du pouvoir de transition, en particulier le gouvernement et le Conseil national de transition.

Au-delà des discours, le partage du pouvoir est certainement la pierre d'achoppement de la crise Centrafricaine. Que la conférence de réconciliation soutenue par la CÉÉAC et l'UA se tienne à Brazzaville ou ailleurs, le retour au calme viendra du sérieux que les dirigeants de ce pays mettront dans l'arbitrage des antagonismes qui tuent leur pays à petit feu. Les 12 000 casques bleus de l'ONU attendus au mois de septembre, sur lesquels chacun fonde l'espoir de la renaissance du pays de Barthélémy Boganda, ne réussiront rien tant que les Centrafricains eux-mêmes se contenteront de la besogne de limer le couteau et la machette au petit jour ou à la nuit tombée.

Gankama N'Siah



Les acteurs politiques centrafricains (dont Michel Djotodia et Nicolas Tiangaye) reçus en janvier 2013 par Denis Sassou N'Guesso

remontèrent tous les souhaits de succès pour cette délicate mission. Le constat sur le terrain est que l'ancienne maire de Bangui semble débordée par sa tâche. Sous elle, comme sous son prédécesseur, les politiques centrafricains ont achevé de s'identifier non pas sur la base de leurs idées mais sur celle de leurs croyances religieuses. Il y a réellement péril en la demeure. D'où l'idée émise par les chefs d'État de la CÉÉAC d'offrir une nouvelle occasion de dialogue aux frères ennemis centrafricains.

Pourquoi Brazzaville ?

Ceux qui, en Centrafrique, se posent cette question, tout à fait normale, de savoir pourquoi ne pas réunir ces pourparlers entre Centrafricains en Centrafrique devraient aussi se rappeler une chose. Dans la situation actuelle de ce pays, où les institutions de transition sont en tous points de vue fragiles et la suspicion entre dirigeants politiques forte, la meilleure façon

en chiens de faïence de changer d'air, ce pourrait être à nouveau Libreville, à nouveau N'Djamena ; peut-être aussi Yaoundé, Malabo, Bujumbura, Luanda ou Kinshasa.

Le choix porté sur le Congo et Brazzaville par les chefs d'État d'Afrique centrale peut avoir été motivé par le souci de ne pas trop disperser les énergies. Le président du comité de suivi des accords de Libreville et médiateur de la crise centrafricaine étant le chef de l'État congolais, Denis Sassou N'Guesso, il est apparu aux yeux de ses pairs que Brazzaville conviendrait mieux de ce point de vue. Il est important de signaler qu'à l'exemple de certaines capitales sœurs de la sous-région, Brazzaville ne serait pas à sa première réunion de concertation entre les acteurs centrafricains. Le 15 janvier 2013, c'est bien dans la capitale congolaise que ces derniers accordèrent leurs violons en entérinant la nomination de Me Nicolas Tiangaye comme Premier ministre du gouverne-

ment de sécurité que Bangui, dans sa posture actuelle, peut avoir de la peine à résoudre. Des problèmes de sécurité, mais aussi de logistique, tant on imagine la présence des délégués de plusieurs pays et organisations partenaires de la Centrafrique dans ce conflit.

En pratique, Brazzaville aiderait à poser les bases d'un consensus qui manque tant aux Centrafricains et Centrafricaines. En son temps aussi, lorsqu'il plongea dans de graves déchirements dans la décennie 1990, le Congo eut recours à la médiation d'un voisin, le Gabon en l'occurrence, et profita avantageusement de la persévérance, de la disponibilité et de la modestie d'un médiateur attachant, feu le président Omar Bongo Ondimba. La République démocratique du Congo choisit à son tour, en 2003, les bons offices de l'Afrique du Sud. Dans une crise politique de quelle qu'ampleur qu'elle soit, un médiateur est à peu près comme un directeur de mémoire pour un étudiant se préparant à la sou-

POTO-POTO II

Charlotte Opimbat fait un don de survêtements à ses mandants

Dans la volonté d'aider les personnes du troisième âge qui peinent à se couvrir en saison sèche, la députée de la deuxième circonscription de Poto-Poto a fait un don de mille joggings à cette couche vulnérable, le 9 juillet à Brazzaville.

Les bénéficiaires ont été répartis sur plusieurs sites, soit 390 pour le quartier 33 et 610 pour le quartier 36. Elles se sont montrées, pour la plupart, très enthousiastes suite



Charlotte Opimbat en face des personnes du troisième âge. (© DR)

à ce geste. Ainsi, cette couche de la population, souvent délaissée, n'a pas manqué de mots pour remercier leur élue, car dit-elle, peu de personnes pensent à eux pendant cette période. « Nous sommes très contents de recevoir des vêtements pour nous couvrir en ces moments de fraîcheur. Peu d'élus le font à l'endroit de leurs mandants, mais madame a pensé à nous. Et nous osons croire que ce cela se poursuivra dans

les jours à venir », s'est réjoui un mandant.

Déterminée à être plus proche de ses mandants, la députée de la deuxième circonscription de Poto-Poto a affirmé que d'autres couches, notamment les jeunes et les personnes de religion musulmane, actuellement en carême, bénéficieraient également d'un don d'une autre nature en fonction de leurs besoins.

Josiane Mambou-Loukoula

COMMERCE ILLÉGAL D'ESPÈCES SAUVAGES

La Chine et les États-Unis renforcent le contrôle

Les autorités chinoises et américaines ont réaffirmé mercredi leurs efforts pour lutter ensemble contre le commerce illégal d'espèces sauvages.

Les efforts déployés par la Chine et les États-Unis pour sauver les espèces sauvages et combattre le commerce illégal d'espèces en danger se sont avérés efficaces depuis le lancement d'un mécanisme de consultation l'année dernière, a indiqué Zhao Shucong, chef du Bureau national des Forêts.

M. Zhao a souligné que les deux parties devaient rester fermes dans la lutte contre les crimes liés aux espèces sauvages et soutenir leur coopération en la matière.

La sous-secrétaire d'État américaine Catherine Novelli a noté que les deux pays devaient renforcer leur coopération dans l'application de la loi et la sensibilisation du public, en particulier des jeunes, à la protection des espèces sauvages.

La Chine et les États-Unis ont convenu de renforcer le

contrôle du commerce d'ivoire et de considérer les crimes organisés liés aux espèces sauvages comme des crimes graves. Ils ont aussi salué l'opération Cobra, une campagne de lutte contre le crime organisé inter-

Jiechi et le secrétaire d'État américain John Kerry ont participé à un autre événement sur le commerce illégal d'espèces sauvages.

Mme Liu a souligné que la Chine avait toujours attaché



L'éléphant fait partie des espèces intégralement protégées

national lié aux espèces sauvages, lancée par la Chine, les États-Unis et d'autres pays.

Toujours mercredi, la vice-Première ministre chinoise Liu Yandong, le conseiller d'Etat Yang

une grande importance à la protection des espèces sauvages, établissant un partenariat avec une vingtaine de pays dans ce domaine.

Xinhua

CHORÉGRAPHIE

Andréa Ouamba met ses connaissances au profit des danseurs de Brazzaville

Andréa Ouamba, l'un des chorégraphes congolais basés à Dakar et qui excellent en la matière, a animé à Brazzaville un atelier de danse avec dix danseurs chorégraphes congolais sur la thématique de la place de l'humain dans les créations chorégraphiques actuelles.

Le chorégraphe congolais a relevé la problématique de la nécessité que les créations artistiques soient plus humaines, et répondent aux questions humaines en s'efforçant de quitter l'abstrait dont sont souvent qualifiés les œuvres chorégraphiques. *Les participants et moi avons trouvé un espace qui était intéressant. Chacun d'eux a commencé à comprendre que la danse n'est pas seulement le mouvement, on questionne son intérieur, son vécu. Nous sommes partis sur ces questions parce que nous avons la capacité physique de faire des mouvements, mais le questionnement nous manque. Ce qui entoure le thème trouvé des espaces pour permettre à un profane de comprendre la danse.* Ce stage était une invite à la concordance entre les thématiques exploitées et le public. *« Il faudrait arrêter de faire de la danse comme quelque chose de beau simplement, elle doit aider une personne qui ne connaît rien de la danse contemporaine à comprendre quelque chose et créer un déclic »,* a-t-il renchéri. Andrea Ouamba a exhorté ses stagiaires à être plus proches de l'humain dans leur création, celui pour lequel le travail est destiné en premier lieu, et à sortir des sentiers battus qui ont toujours amené la danse contemporaine dans l'abstrait.

Andrea Ouamba a quitté Brazzaville il y a quatorze ans. C'est à Dakar que son talent a atteint son apogée et qu'il a développé et fait des rencontres qui lui ont donné une autre vision de l'art. En 2001, il crée sa compagnie de danse dans un premier temps composée d'artistes de nationalités différentes. Il a réalisé avec le chorégraphe américain Raidy Wilson *The Good Dance* Dakar Brooklyn, une pièce qui a tourné aux États-Unis pendant trois ans ; et monté pendant six mois le dernier portait sur les similitudes entre le fleuve Congo et le fleuve Mississippi, une recherche entre les musiques qui sont nées autour du fleuve Congo et du fleuve Mississippi.

Il sera en résidence en octobre à Ouagadougou pour préparer un projet complexe qui fera intervenir un metteur en scène, scénographe dramaturge, trois écrivains et un comédien. Ce projet sera le plus complexe que le danseur aura jamais monté.

Hermione-Désirée Ngoma

NOUVEAU FORFAIT PLAQUETTES DE FREINS

À PARTIR DE

45 000 FCFA TTC



Attention faites réviser vos freins

CONTRÔLE GRATUIT

du 1^{er} juillet au 30 septembre 2014

**NON A LA
CONTREFAÇON**

CFAO MOTORS CONGO
cfaogroup.com

Pointe-Noire : 13 rue Côte Matève, Tél : 05 550 63 63
Brazzaville : Bld Denis Sossou Nguesso, Tél: 05 504 93 33 / 06 665 14 39
www.cfaomotors-congo.com

TOYOTA
PIÈCES D'ORIGINE

AMC Telecom



Internet à partir de **9.000 FCFA**

Avec **mobi** de AMC Télécom

Nouveaux Produits

Nouvelles Satisfactions



Brazzaville: Av. Alphonse Fondere, Immeuble C.N.S.S, 1er étage, Centre-ville, Rép. du Congo
Pointe-Noire: Av. Charles De Gaulle, Centre-ville (en face de l'hôtel MIGITEL), Rép. du Congo
Téléphones : 00242 05 545 07 60/ 06 950 53 02/ 06 888 81 81
Courriel : support@amc-telecom.com - Web : www.amc-telecom.com

APPLICATION DE L'ACCORD-CADRE D'ADDIS-ABEBA

Washington interpelle les États signataires

Livrant la position de son pays, l'ambassadeur des États-Unis en RDC, James Swan, n'exclut pas la possibilité pour son pays de prendre des mesures « disciplinaires » à l'encontre de tout signataire qui ne respecterait pas ses engagements librement souscrits à Addis-Abeba.

Où en est-on avec l'application de l'Accord-cadre signé en février 2013 par onze pays africains sous l'égide des Nations unies ? Nulle part, pourrait-on être tenté de dire lorsqu'on sait que la majeure partie des signataires dudit traité n'ont pas encore réalisé leur part du contrat. S'il est vrai qu'en ce qui la concerne, la RDC s'attelle à matérialiser ses engagements nationaux comme en témoignent les avancées substantielles jusque-là engrangées dans les secteurs y relatifs, tel n'est pas le cas pour certains pays signataires à l'image du Rwanda. D'après Washington qui se montre de plus en plus très préoccupé par l'état d'avancement du processus de paix dans la région des grands lacs, le régime de Kigali ne se montre pas disposé à collaborer pleinement à la mise en œuvre de l'Accord-cadre d'Addis-Abeba. D'où l'appel de l'ambassadeur des États-Unis d'Amérique en RDC, James Swan, lancé à Kigali qu'il

n'aimerait pas voir se mettre en marge du processus de paix dans la région tel que tracé dans l'Accord-cadre d'Addis-Abeba du 24 février 2013.

En fait, Washington tient à imprimer un coup d'accélérateur au processus de paix dans la région actuellement embourbé du fait des atteroiements de certains signataires dans l'application des engagements souscrits. Alors que l'accord-cadre censé restaurer la paix dans l'est de la RDC, en proie à de multiples conflits armés depuis deux décennies, prône le respect par les États membres de la Cirgl de la souveraineté de leurs voisins sur fond d'un engagement ferme à ne pas soutenir les groupes armés, le constat sur le terrain est tout autre.

Le cas de la rébellion du M23 appuyée militairement par le Rwanda et l'Ouganda laisse entrevoir l'immensité des efforts à fournir pour dissuader les uns et les autres à ne plus afficher de telles attitudes aux antipodes des objectifs de paix visés. Se présentant désormais comme le garant de l'application effective de l'Accord-cadre d'Addis-Abeba, Washington n'exclut pas la possibilité de prendre des mesures « disciplinaires » contre tout signataire qui irait à l'encontre des engagements pris à Addis-Abeba. « Il faut que tous les signataires respectent leur engagement à travers

l'Accord-cadre de paix et de sécurité.

Et c'est le message que nous communiquons à tous les acteurs, y compris les Rwandais », avait déclaré l'ambassadeur James Swan à l'issue de sa rencontre avec François Muamba, coordonnateur national du mécanisme de suivi de l'Accord-cadre de paix d'Addis-Abeba.

C'est dire que tous les signataires de l'Accord-cadre membres de la Cirgl sont dorénavant priés à accélérer la mise en œuvre du processus de paix dans la région des Grands lacs au risque de subir des sanctions de la part de Washington. Nonobstant les menaces américaines, Kigali continue d'afficher une intransigeance par rapport à la démocratisation de son régime qui passe notamment par la réintégration des Forces démocratiques pour la libération du Rwanda dans le circuit politico-social du pays avec, à la clé, une réconciliation de cœurs censée tourner définitivement la page sombre du génocide de 1994. Et quelles que soient les raisons avancées par Kigali, Washington pense qu'elles ne sont pas suffisantes pour que le régime de Paul Kagame se permette de mettre un frein au mécanisme de paix déployé dans les Grands lacs. Le processus est, comme qui dirait, irréversible.

Alain Diasso

UNPC

Un nouveau comité directeur attendu à l'issue du congrès

Les délégués des journalistes de toutes les provinces sont attendus à ces travaux qui s'ouvrent à partir du 19 juillet.

Du 19 au 21 juillet se tiendra à Kinshasa, le huitième congrès de l'Union nationale de la presse du Congo (UNPC). L'événement vaut la chandelle puisqu'il sera question d'élire le nouveau comité directeur qui va gérer les destinées de la corporation journalistique en RDC ainsi que les membres des différentes commissions spécialisées. Pour ce faire, les journalistes désireux de prêter au sein de cet organe sont priés de déposer leurs dossiers de candidature au plus tard le 11 juillet.

Bien qu'en fin de mandat, l'actuelle direction de l'UNPC entend donner un cachet spécial à ce congrès qui se veut un moment phare où il sera question notamment de faire le point entre les relations qu'entretiennent les journalistes avec d'autres corps de métier. L'occasion sera également donnée aux différents organes de cette corporation journalistique de présenter leurs rapports de gestion pour l'exercice passé. Ce congrès est aussi celui de la réflexion sur l'avenir de la profession journalistique en RDC.

Aussi plusieurs personnalités représentant divers secteurs d'activités ont-elles été invitées. Il est fait état de la présence, entre autres, du ministre des Médias, du Premier président de la Cour suprême de justice et de l'inspecteur général de la police sans oublier les éditeurs des journaux paraissant sur toute l'étendue du territoire national. Toutes ces personnalités développeront des thématiques étroitement liées à l'exercice de la profession journalistique. La question de la viabilité économique des médias sera aussi au menu des discussions lors de ce congrès.

A.D.

TRANSPORT FLUVIAL

Quelques taxes pourraient être supprimées

Au moins treize nouvelles taxes, qualifiées de « redondantes » ou doublement imposées aux assujettis, feront l'objet d'un examen minutieux pour leur éventuelle suppression après une première vague qui a conduit à la neutralisation de trente-huit taxes jugées « illégales » sur une cinquantaine identifiée dans le secteur à l'issue des concertations entre les parties prenantes.

Se référant aux résultats de ces longues discussions entre le gouvernement et toutes les parties prenantes, y compris les transporteurs fluviaux et lacustres qui opèrent sur plus de 16 000 km de voies navigables sur cette question transversale, le ministère des Transports et Voies de communication a confirmé l'identification d'un total de cinquante-neuf prélèvements dans ce secteur, dont les trente-huit taxes épinglées antérieurement et supprimées pour leur illégalité. Le processus d'assainissement se poursuivra, et plus que jamais le gouvernement a lancé un appel ferme aux services affectés aux ports et aux privés ayant pris le relais du public dans l'organisation du transport fluvial et lacustre en RDC, pour l'application sans faille de l'Arrêté du 19 juin 2014 interdisant



Sévère mise en garde de Justin Kalumba aux services de l'État

les perceptions illégales dans le secteur fluvial et lacustre. Il faut signaler que le suivi permanent de la mesure est confié au Comité de pilotage de l'amélioration du climat des affaires et des investissements (CPCAI).

Au regard de l'importance de l'événement pour le secteur, le CPCAI a donné le ton en lançant le 8 juillet au Grand-Hôtel Kinshasa un atelier consacré à cette nouvelle mesure, en présence de toutes les parties prenantes. Face aux services de l'État et aux transporteurs représentés à cette rencontre, il y avait la quasi-totalité des ministres ayant signé cet Arrêté interministériel. En effet, cette mesure a impliqué près de neuf ministères du gouvernement Matata. « Je voudrai demander

aux parties prenantes à accompagner cette mesure et, surtout, à nos frères armateurs à résister. Vous êtes en droit de refuser d'appliquer ce qui n'est pas légal », a affirmé le ministre des Transports, Justin Kalumba. À l'instar de son collègue des Transports, le ministre du Plan et suivi de la mise en œuvre de la révolution de

« Je voudrai demander aux parties prenantes à accompagner cette mesure et, surtout, à nos frères armateurs à résister. Vous êtes en droit de refuser d'appliquer ce qui n'est pas légal »

la modernité, Célestin Vunabandi, a évoqué l'intérêt pour le pays de renforcer la sécurité juridique et judiciaire, de simplifier les procédures et réduire les délais ainsi

que les coûts des opérations administratives. L'idée est surtout d'arriver à éliminer les tracasseries administratives et policières. Mais le défi à relever est très important, et le gouvernement est conscient de la nécessité de rattacher large pour impliquer davantage les acteurs concernés. Aussi Célestin Vunabandi, ministre du Plan et président du CPCAI, a-t-il recommandé l'intégration de ce point à l'ordre du jour de la prochaine conférence des gouverneurs. Une façon d'impliquer les autorités provinciales selon lui. Au-delà, il a souligné la nécessité de mettre sur pied un comité interministériel réunissant tous les experts des ministères engagés. Enfin, il a estimé nécessaire que chaque ministère concerné puisse prendre une note circulaire qui interdise les perceptions supprimées. Appuyant sans réserve l'avis du délégué principal, Alexis Mangala, il a reconnu l'intérêt de lancer des missions de sensibilisation dans

les provinces, en donnant priorité au Bandundu, à l'Équateur, à la Province Orientale, au Nord-Kivu et au Sud-Kivu pour l'intense activité de transport fluvial et la-

custre. Ce dernier réunissant au total une soixantaine de ports sur l'étendue du pays est en mesure d'atteindre environ 100 millions de tonnes, soit trois fois plus que le volume transporté par la voie ferroviaire.

Plus rien ne devrait s'opposer à l'élan enclenché, fruit, a rappelé Justin Kalumba, des concertations. À titre symbolique, chaque ministre a remis une copie du texte aux différents services en exigeant de mettre fin aux tracasseries. Le ministre de l'Économie, Jean-Paul Nemoiyato, a jugé nécessaire de tenir des réunions périodiques pour faire une évaluation. Cette cohésion du gouvernement s'avère indispensable pour poursuivre le processus d'assainissement dans d'autres secteurs, notamment l'environnement. Toutefois, la réussite de cette opération massive dépendra également de l'effectivité des sanctions pour les services de l'État ou les personnes réfractaires; d'où la pleine implication de la ministre de la Justice, Wivine Matipa. Le porte-parole des transporteurs fluviaux a promis d'informer régulièrement le gouvernement de l'application de la mesure, et a mis en garde les opérateurs économiques eux-mêmes sur la tentation à verser dans la corruption.

Laurent Essolomwa

FONDATION BUSIRED

Remise d'un lot important des kits d'autonomisation des jeunes

Le geste de l'ambassade de France en RDC, à travers le projet Fonds social de développement (FSD), est exécuté en partenariat avec l'ONG Care au profit d'un premier groupe de quinze jeunes.

La Fondation Busired située dans le quartier Ndolo, dans la commune de Barumbu, a vibré le 8 juillet sous le rythme des chants des enfants et jeunes qui y sont hébergés. La raison principale en est la cérémonie de remise d'un lot important des kits d'autonomisation des jeunes qui ont été identifiés au grand marché et certaines filles qui sont mères de plusieurs enfants. Il s'agit de trois groupes de trois filles pour le lancement des malewas, appelés autrement restaurant de fortune et cinq garçons pour l'activité de taxi-moto, en plus de casque et assurance.

L'attaché de coopération à l'ambassade de France, Sébastien

Dauré, a remis officiellement les kits d'autonomisation au président de la Fondation Busired, M. Buna Batchilly qui, à son tour, les a remis aux bénéficiaires pour leur permettre de se prendre en charge. « Si vous donnez de bons résultats, c'est comme si vous ouvrez la porte à d'autres », a déclaré M. Buna Batchilly aux bénéficiaires. Pour sa part, Sébastien Dauré encourage les bénéficiaires à se montrer à la hauteur de la confiance qu'on leur a accordée.

Les filles qui devront exercer les malewas ont reçus officiellement les outils de travail ainsi que les fonds de démarrage, tandis que les garçons ont reçu, à leur tour, les clés de taxis-motos et les clés de leurs studios où ils habiteront seul ou à plusieurs. Auparavant, les jeunes filles ont bénéficié d'une formation sur les activités génératrices des revenus (AGR) avec RDC Entreprises et Développement; tandis que les garçons sont en cours d'acquisition de per-



L'attaché de coopération de l'ambassade de France en RDC remettant les clés des motos au président de la Fondation Busired

mis de conduire.

Un financement pour le bien-être des enfants et jeunes

La coopération française a financé l'ONG Care à hauteur de 65.316 dollars américains à travers cinq volets. Il s'agit non seulement de protéger, accueillir et héberger

au moins cinquante nouveaux enfants en situation de rue dans cette structure d'accueil; de réunifier et appuyer la réinsertion sociale et/ou économique d'au moins quarante enfants dans leurs familles notamment d'accueil si possible; et d'appuyer la scolarisation des

enfants accueillis et hébergés ainsi que certains réunifiés. Ce financement consiste aussi à renforcer les capacités économiques d'au moins quarante familles des enfants réunifiés par les activités génératrices de revenus et à autonomiser vingt-cinq jeunes grâce à la mise en place d'AGR et soutien locatif.

Pour le Fonds social de développement, d'ici 2015, les projets bénéficieront à plus de 2800 enfants. Il consiste aussi au renforcement des structures soutenues et la mise en place d'un bureau d'insertion professionnelle, en partenariat avec le Reejer (Réseau des éducateurs des jeunes et enfants de la rue) afin de garantir la réinsertion professionnelle des jeunes formés. Association sans but lucratif, la Fondation Busired est créée depuis 1997 pour apporter sa contribution dans l'encadrement des enfants en situation difficile. À ce jour, elle prend en charge cent dix-neuf enfants dont trente filles.

PROVINCE ORIENTALE

Caritas-Congo au chevet des victimes de guerre à Bondo

En dépit de la fin de la guerre dans les provinces de l'Est, il faut reconnaître que la sécurité totale de personnes et de leurs biens n'est pas totalement assurée suite aux attaques de quelques forces rebelles qui continuent à menacer les populations civiles. Tel est le cas à Bondo dans la province orientale où les rebelles ougandais de la LRA, indiqué un communiqué de Caritas -Congo, ont tout récemment attaqués des civils.



Des déplacés fuyant la guerre à l'est de la RDC

Pour soulager tant soit peu la misère des ces populations victimes des incursions répétées de forces négatives, le réseau Caritas-Congo vient de leur apporter une assistance en non-vivres. Au total neuf cents ménages en ont bénéficié

Cette intervention s'inscrit dans le cadre du «projet d'assistance humanitaire d'urgence en Articles Menagers Essentiels (AME) à huit cents familles déplacées victimes des attaques de la LRA dans les villages Baday et Nambala en décembre 2013, au Diocèse de Bondo, Province Orientale, en RD Congo». Elle a été rendue possible grâce à un appui financier de Caritas Allemagne (DCV).

Chaque ménage a reçu un kit composé de trois couvertures, une pièce de pagne pour dames, huit pièces de friperies pour enfants et quatre pour adultes, six assiettes, six gobelets, deux casseroles, un bidon de vingt litres,

deux seaux de quinze litres, six morceaux de savon de toilette et six autres de lessive.

Selon Caritas, les bénéficiaires de cette aide figurent parmi les 5000 personnes qui ont été contraintes de se déplacer dans la nuit du 24 au 25 décembre 2013 à Bulumasi, après l'attaque de leurs villages Baday et Nambala, respectivement à 235 et 245 km à l'est du siège épiscopal du diocèse de Bondo.

Cette assistance humanitaire ne pouvait reconforter ces populations qui vivent dans des conditions peu enviables. Pour ce faire, elles ont remercié Caritas-Congo pour cette aide qui a soulagé leurs souffrances et leur a permis de recouvrer temporairement leur dignité. C'est en présence des autorités administratives et coutumières, notamment le chef de poste d'État de Bili que cette assistance a été distribuée.

Aline Nzuzi

RCN JUSTICE

juristes, policiers et journalistes échangent sur les questions de droit

La rencontre vise donc à favoriser une meilleure compréhension mutuelle et à une attitude plus favorable entre ces différents corps de métier.

Pendant deux jours, soit du 7 au 8 juillet, l'ONG RCN Justice organise un atelier-rencontre entre le personnel de la justice, de la police et des journalistes non seulement pour favoriser une meilleure compréhension mutuelle et favoriser la réflexion, le travail de groupe et l'échange d'idées sur les thématiques communes des participants mais aussi permettre aux journalistes d'accéder à l'information auprès du personnel de la justice et de la police et provoquer une attitude plus favorable des juristes et des policiers envers la profession journalistique.

À travers une approche participative, les participants se sont prononcés, dès le premier jour, sur les différentes formes de corruption pratiquée par l'un de corps de métiers dans l'exercice de leurs métiers.

L'assistant juridique de l'Observatoire du code d'éthique professionnelle, Germain Aluta, qui a parlé de la petite corruption, l'a définie comme étant un pourrissement d'esprit, un abus de pouvoir (politique, économique, social, religieux, etc.) pour s'enrichir personnellement, ou encore le fait de tirer un produit illégal d'une transaction.

L'orateur différencie la corruption passive à la corruption active ainsi que la petite à la grande corruption. Tout en citant les causes de ce mal, Germain Aluta a également donné les mécanismes de lutte contre la corruption. Il s'agit notamment d'intérioriser les dispositions

pertinentes du Code de conduite de l'agent public, d'appliquer et faire appliquer les sanctions à tous les niveaux de l'administration publique du sommet à la base, d'appliquer la stratégie nationale de lutte contre la corruption élaborée depuis 2010 et appliquer le cadre légal et institutionnel de lutte contre la corruption.

Après discussions dans les travaux en groupes, les participants ont relevé les actes de corruption qui se pratiquent au quotidien dans l'exercice de leurs métiers respectifs dans le but d'y mettre fin. Aussi ont-ils relevé certains problèmes rencontrés dans la couverture et diffusion des informations liés aux procès. Concrètement, sur le secret d'instruction, ses conséquences et les solutions possibles.

Ils ont également été éclairés sur le respect de la présomption d'innocence par les journalistes et agents de l'État. Il s'agit d'un principe qui considère toute personne accusée comme étant innocent avant d'être jugé, c'est-à-dire qu'il ne peut être considéré comme coupable avant d'être jugé.

Cet atelier s'inscrit dans le cadre du projet intitulé : « Contribuer à la liberté d'expression » piloté par le RCN Justice et Démocratie, sur financement de l'ambassade des Pays-Bas en RDC, en partenariat avec l'Union congolaise des femmes des médias et Journaliste en danger. En organisant, cet atelier, RCN Justice et Démocratie estime qu'il est important de favoriser le dialogue entre les acteurs du secteur de la justice, de la sécurité et du journalisme, étant donné qu'ils sont amenés à travailler ensemble.

Gypsie Oïssa Tambwe

INTERVIEW. CLARISSE MUVUBA

« Pourquoi s'arrêter alors que l'on vient à peine de commencer ? »

Bien jeune encore, l'Association des femmes cinéastes congolaises (AFCC) n'a pas attendu de souffler sa première bougie pour se lancer dans une ambitieuse entreprise, à savoir l'organisation du Cinef, le festival du Cinéma au féminin. Créé de fraîche date, le regroupement féminin a voulu s'affirmer sur la place publique mettant en lumière le travail accompli jusqu'ici par leurs compatriotes d'ici et de la diaspora. Coordinatrice de l'AFCC, la cinéaste Clarisse Muvuba nous fait le point de la première édition du Cinef et de ses perspectives d'avenir.



Clarisse Muvuba en compagnie du cinéaste Tshoper Kabambi à l'ouverture du Cinef

Les Dépêches de Brazzaville : À quel point neuf mois à peine d'existence, l'AFCC organise un festival. N'était-ce pas un peu prématuré ? Était-ce le bon moment pour oser pareille organisation ? Clarisse Muvuba : Si c'était le bon moment, je ne pourrais le dire, mais tout ce que je sais, c'est que nous étions prêtes à le faire. En fait, l'idée d'organiser un festival avait précédé la création de l'association. Nous nous étions réunies au départ dans l'idée de mettre sur pied un festival et c'est par la suite que nous avons trouvé bon de nous constituer en association afin de réaliser en commun plusieurs projets au lieu de s'arrêter au seul festival.

LDB : Quelle évaluation feriez-vous du festival, honnêtement quelle note penseriez-vous mériter en considérant son déroulement du début à la fin ?

CM : Je nous donnerais sept sur dix (7/10). Il faut dire que nous ne connaissions pas encore bien jusqu'où les partenaires étaient prêts à nous accompagner. Il y a

de ces choses qui n'ont pas été à notre avantage.

LDB : Ya-t-il un aspect tout particulier du Cinef que vous pensez n'avoir pas pu accomplir à la mesure de vos prévisions ?

CM : Les projections à la cité. Souvent, nous étions là à temps et ce n'était pas le cas pour le partenaire chargé de nous fournir le matériel. Toute l'équipe du Cinef était là à l'heure mais la logistique avait toujours du retard. En fait, c'était embarrassant et cela l'est toujours, je pense, lorsque soi-même, l'on a pas assez d'argent pour faire les choses de la meilleure manière qui soit. Ainsi, au lieu d'avoir à subir ce désagrément à chaque fois, nous aurions trouvé une solution de rechange.

LDB : En tant que coordinatrice, que tenez-vous pour meilleur dans le déroulé du Cinef ?

C.M. : La présence des autorités locales à l'ouverture m'a marquée. Nous ne nous attendions pas à ce que le ministre Olonga ou d'autres excellences soient de la partie,

hormis la marraine, Me Marilyn Yema. Et de voir que même les partenaires qui ne nous ont pas financées au final, nous avaient tout de même honoré de leur présence question de marquer leur volonté de nous soutenir malgré tout, je crois que c'était une bonne chose. LDB : Pensez-vous pouvoir continuer l'aventure en vue d'organiser une autre édition du Cinef ?

CM : Pourquoi s'arrêter alors que l'on vient à peine de commencer ? Déjà l'année prochaine nous tiendrons la deuxième édition. Dans deux ou trois mois, nous allons nous lancer dans les préparatifs.

LDB : Hormis le prochain Cinef, quelles sont les autres perspectives de l'AFCC ?

CM : L'AFCC a en vue l'organisation de formations. Il est un fait que les centres ou écoles de cinéma sont inexistantes. Nous pensons y mettre un accent particulier dans l'espoir de produire et réaliser de meilleurs films dans l'avenir.

Propos recueillis par Nioni Masela

FOOTBALL

Florent Ibenge pourrait être promu sélectionneur de la RDC

Nommé entraîneur adjoint des Léopards de la RDC en avril 2014, Florent Ibenge pourrait être élevé sélectionneur des Léopards, selon Jeune Afrique qui a contacté le président de la Fécofa à ce sujet.

La RDC n'a pas de sélectionneur principal depuis le départ de Claude Le Roy il y a plus d'une année ! La Fédération congolaise de football association (Fécofa) a procédé en avril 2014 aux nominations au sein des staffs techniques des sélections nationales de football (Senior, U23, U20, U17, sélection féminine). Mais au niveau de la sélection nationale des séniors, l'on n'avait présenté qu'un sélectionneur adjoint, le Franco-congolais Florent Ibenge (52 ans), actuel entraîneur principal de l'AS V.Club (depuis 2012). Mais depuis, plus rien en ce qui concerne le sélectionneur principal des Léopards A de la RDC.



Florent Ibenge

Bien avant ces nominations, le gouvernement, par le biais du secrétaire général aux sports, Barthelémy Okito, et même le ministre des Sports Baudouin Banza Mukalay, a manifesté sa préférence pour la nomination d'un sélectionneur de nationalité congo-

laise. Et apparemment, cette option s'est renforcée. Le magazine Jeune Afrique vient de révéler que Florent Ibenge va diriger les Léopards pour deux matchs amicaux de la RDC face peut-être le Kenya en juillet, la Tanzanie ou le Burkina Faso en août, avant l'ouverture, en septembre, des éliminatoires de la Coupe d'Afrique des Nations (CAN) 2015 prévue au Maroc.

Jeune Afrique souligne que le président de la Fécofa, Constant Omari, pencherait ouvertement pour la nomination de Florent Ibenge à la tête des Léopards, lui qui avait été brièvement sélectionneur adjoint (Otis N'Goma étant le sélectionneur principal provisoire) lors du match amical mémorable entre l'équipe de France A' contre la RDC (0-0) en février 2008 à Marbella en Espagne. « Il fait du bon travail dans son club, et c'est sans doute le moment de faire confiance à un technicien local », a indiqué Omari à Jeune Afrique à propos de Florent Ibenge. Et il a soutenu : « La Fécofa détermine la politique technique de la sélection nationale, le gouvernement donne les moyens pour payer le sélectionneur. Mais si la fédération arrête un point de vue et estime qu'il faut donner sa chance à un Congolais, je ne vois pas pourquoi le gouvernement ne nous suivrait pas ».

Rappelons que quelques noms ont été cités pour prendre les rênes du staff technique des Léopards de la RDC comme Michel Cavalli, Didier Six, Zlatko Krmpotic, Marcel Dessailly, etc. Mais l'on tend vraisemblablement vers la nomination de Florent Ibenge, qui a été l'adjoint de Nicolas Anelka, alors entraîneur-joueur du club chinois de Shanghai Shenhua, avant d'arriver dans V.Club.

Martin Engimo

MOEURS

Les enfants de la rue indésirables au centre-ville

Depuis le 8 juillet, les éléments de la police tentent d'éloigner les enfants de la rue communément appelés « Shégués » du centre des affaires à Kinshasa où ils flânent à longueur de journée sans rien faire.

Les enfants de la rue communément appelés « Shégués » sont de moins en moins visibles au centre-ville. Ces derniers temps, les automobilistes et autres usagers de la route circulent librement du fait de l'absence de ces garnements qui, à la longue, sont devenus un facteur d'insécurité au centre des affaires de Kinshasa. Le commissaire de la police de la ville de Kinshasa, Célestin Kanyama, vient en effet de lancer la traque contre ces « shégués » qui déambulent au centre-ville sans activité décente. Pour le patron de la police, cette opération vise essen-

tiellement à lutter contre le vagabondage de sorte à sécuriser les paisibles citoyens qui vaquent régulièrement à leurs activités. Depuis quelques temps, les policiers pourchassent ces bandes d'inciviques évoluant en bandes organisées.

La plupart d'entre eux ont gagné la périphérie de Kinshasa, loin du centre-ville pour échapper à la menace d'arrestation. Le mot d'ordre est connu : pas de quartier pour les « shégués », surtout pour ceux qui sont pris en flagrant délit de rapine. « Ceux qui seront arrêtés en train de voler ou de commettre tout autre infraction seront déferés devant la justice », avait indiqué le général Célestin Kanyama. Cette



Vue du Boulevard du 30 Juin à Kinshasa

action de la police est saluée par des nombreux Kinsois comme autrefois lorsqu'il s'est agi de l'opération « Likofi » lancée contre les fameux « Kuluna ». D'aucuns es-

pèrent que le commandement de la police de la ville de Kinshasa ira jusqu'au bout de la logique pour mettre un terme à ce phénomène de société mué en un fardeau tant

pour les autorités militaires que civiles.

Nombreux sont les Kinsois qui ont eu à subir les effets pervers de ce phénomène. Généralement postés le long du Boulevard du 30 Juin aux abords des feux de signalisation, ces « shégués » épient les passagers à bord des véhicules et profitent de la moindre distraction pour ravir argent, téléphones, sacs et tout autre objet de valeur à leur portée. D'autres opèrent au niveau des arrêts de bus en se faisant passer pour des chargeurs. Le mode opératoire est quasi le même. D'où la peur qui gagne souvent les passants à ces endroits publics où la moindre inattention peut se révéler fatale.

Alain Diasso

Brazzaville Paris

6 vols par semaine
dans les deux sens

à partir de

480 000 FCFA TTC*

Aller/Retour

* Offre soumise à conditions

Offre
valable
pour tout achat
avant le **15 Juillet**
2014

 **ECAir**
Bienvenue chez vous.

Contact: 06 509 0 509

www.flyecair.com / e-mail: relationclients@flyecair.com

Suivez nos activités sur  

ENVIRONNEMENT

L'ONG RDHD peaufine sa stratégie

La troisième réunion ordinaire du Réseau développement humain durable (RDHD) tenue le 6 juillet à Pointe-Noire a permis d'adopter le rapport des activités menées pendant le trimestre écoulé et dans lesquelles les femmes ont été largement impliquées.

La réunion ordinaire du deuxième trimestre, dirigée par Majep Obama, coordonnateur du RDHD, a été organisée pour évaluer le travail effectué par l'ONG et faire la projection des tâches à venir.

En effet, lors du trimestre écoulé, les femmes du RDHD ont été activement impliquées, notamment dans les activités agricoles comme à la bananeraie communautaire dans la forêt modèle de Dimonika, district de Mvouti (département du Kouilou).

Cette louable initiative a été saluée par Majep Obama, qui a reconnu qu'elle s'intègre dans la problématique liée au changement climatique mais aussi permet la préservation de certaines espèces fauniques et végétales menacées dans la zone en appuyant notamment la protection de la réserve de Tchimpounga et de la biosphère de Dimonika. « *Aucun partenaire ne peut nous appuyer si nous ne sommes pas actifs sur le terrain. Aux femmes d'établir un bon canevas de travail afin que tous les membres du réseau participent efficacement aux activités réalisées sur le terrain, car le développement de la structure en dépend* », a dit Majep Obama, écologiste-chercheur, coordonnateur du RDHD.

Au cours de cette réunion, les membres du RDHD ont également examiné la communication du ministre du Tourisme et de l'Environnement faite dernièrement à Pointe-Noire à l'endroit des acteurs de l'environnement. Ainsi, les membres du RDHD se sont félicités de la démarche pédagogique du ministre qui a usé de la persuasion pour sensibiliser les acteurs à la nécessité de protéger l'environnement et la santé humaine en mettant à leur disposition tous les textes réglementaires avant de prononcer le cas échéant d'éventuelles sanctions à l'encontre des hors-la-loi. « *Nous, ONG de l'environnement, devrions vulgariser ces textes afin que tous se les approprient. Leur interprétation parfois erronée conduit souvent à des dérives sur le terrain* », a renchéri Majep Obama qui a annoncé aussi la tenue prochaine à Brazzaville d'un colloque initié par le ministère de tutelle sur l'environnement. Une réunion qui fait partie de la feuille de route 2012-2016 du gouvernement qui a inscrit l'éducation environnementale au nombre des priorités gouvernementales. La loi 003/91 du 23 avril 1991 sur la protection de l'environnement qui définit les principes et règles de gestion de l'environnement et les autres textes réglementaires ont été expliqués lors de l'adresse du ministre du Tourisme et de l'Environnement à l'endroit des acteurs du développement des départements de Pointe-Noire et du Kouilou.

Hervé-Brice Mampouya

OPÉRATION « MBATA YA BAKOLO »

Les départs volontaires se multiplient

Commencée le 4 avril dernier à Brazzaville, l'opération « Mbata ya bakolo » devrait être d'ici peu lancée dans la ville océane, mais avant le lancement officiel de celui-ci on constate le départ volontaire de bon nombre d'étrangers en situation irrégulière. « *Nous payons la somme de 15 000 FCFA par personne pour le trajet Pointe-Noire-Brazzaville, mais par rapport aux différentes rumeurs et mauvaises interprétations alimentées par des tierces personnes sur le déroulement de cette opération, on doit comprendre que les étrangers en situation irrégulière en République du Congo doivent rentrer dans leur pays d'origine comme cela est bien souvent le cas dans d'autres pays de la sous-région d'Afrique ou du monde* », a déclaré Mulumba Ngassongo Anaclet, l'un des voyageurs volontaires, rencontré à la gare routière de Mont-Kamba.

Cependant, pour leur part, Agnès Mayembi et Anna-Marie Matoumbissa souhaitent que même si officiellement l'opération Mbata ya bakolo n'a pas encore démarré, l'État devrait encourager les quelques étrangers volontaires, en mettant à la disposition de ces derniers les moyens de transport adéquats.

Signalons qu'avant le démarrage effectif de cette opération, on aperçoit bien dans certains endroits de la ville la vente de plusieurs articles électroménagers par des sujets étrangers qui ne souhaitent pas rentrer chez eux trop chargés.

Séverin Ibara

FESTIVAL INTERNATIONAL KIMOKO

Conteurs, comédiens et danseurs africains se donnent rendez-vous

La 7^e édition du festival international Kimoko a lieu du 15 au 20 juillet dans la ville océane. Préluce à l'événement, le comité d'organisation dudit festival a animé, le 8 juillet, une conférence de presse à Mpaka au village du festival pour fixer l'opinion sur l'événement à venir.

Alphonse Kalla, directeur du festival, Jeh'f Biyeri, directeur artistique, et Huguette Ganga Massanga, chargée de la communication et des relations extérieures, ont édifié l'opinion sur l'événement consacré aux arts de la parole qui va réunir les perles africaines de la scène.

Pour Alphonse Kalla, le festival international Kimoko est un lieu de rencontre des professionnels des arts de la scène de divers horizons. Entre autres objectifs, le festival veut offrir un divertissement sain aux enfants, jeunes et adultes ponténégrins et d'ailleurs durant la période des vacances scolaires ; participer à l'éducation des popula-

telles que Taxi conteur, David Noundji, Me Mwambayi Kalengayi, Bombard Galumba, Harvey Massamba, Noël Minougou. « *La présence importante des compagnies et artistes de l'étranger ne signifie pas que nous négligeons les artistes locaux mais parce que les artistes étrangers ont envoyé dans les délais leurs dossiers, ce qui a facilité le travail de la programmation. Nous regrettons que pour diverses raisons, les artistes locaux ne nous ont pas envoyé leurs dossiers à temps. Pire encore, certains de nous ont même appelé à deux semaines du festival pour solliciter une éventuelle participation au festival. Ce n'est pas du tout sérieux car nous voulons que nos artistes se professionnalisent et ce n'est pas avec ce genre d'attitude qu'ils y parviendront* », a déclaré Chardin Kalla, déplorant également le comportement de certains artistes locaux qui adoptent délibérément la politique à leur intention.

Selon Jeh'f Biyeri, le festival international Kimoko veut

« *En dépit du désintérêt des organismes et opérateurs culturels étrangers, Kimoko s'évertue chaque année à offrir des services impeccables dans la restauration, l'hébergement et le paiement des cachets des artistes, qui se bonifient au fil des ans au gré des moyens financiers à disposition* »

tions par le biais des arts de la scène : les valoriser mais aussi organiser des ateliers gratuits durant le festival afin de renforcer les capacités des artistes ; susciter l'engouement du public pour le théâtre, le conte, le ballet, le théâtre et la danse contemporaine.

« *Quel théâtre pour une société équilibrée* » est le thème de ce festival qui va réunir pendant près d'une semaine les compagnies Kocou du Bénin, Le Ruminant du Burkina Faso, Bena Zingui du Cameroun, Naforo Ba de Côte d'Ivoire, le Crasa de la République démocratique du Congo, le Théâtre des Coulisses, Nibawu bo, du Congo et des individualités

être un rendez-vous des professionnels qui doivent vivre de leur art. C'est pourquoi la programmation est pointilleuse en sélectionnant les spectacles de bonne facture. C'est aux artistes de savoir profiter de telles occasions en participant par exemple aux formations organisées en marge du festival. « *Les artistes choisis pour Kimoko sont sélectionnés suivant des critères bien objectifs afin d'offrir au public des spectacles de bonne facture. Cette année, la programmation a choisi des artistes d'Afrique de l'Ouest pour briser la routine d'avant*

qui consistait à ne prendre que les artistes des pays limitrophes, en particulier les ressortissants des pays de l'Afrique centrale. Notre souhait est aussi de programmer les bons spectacles avec plusieurs acteurs sur scène mais faute de moyens, nous sommes obligés de ne prendre que des spectacles mono moins coûteux », a poursuivi Jeh'f Biyeri.

La 7^e édition du festival international Kimoko va offrir au public des spectacles gratuits à l'Institut français du Congo, au Centre culturel Jean Baptiste Tati Loutard, au Cercle culturel pour enfants, et à l'Esplanade de Congo Terminal.

Le festival qui jouit d'une bonne réputation à l'étranger ne bénéficie pour le moment que du soutien des partenaires locaux mais son souhait ardent est que les institutions internationales s'y associent afin de faire partie du réseautage des festivals organisés de par le monde. « *En dépit du désintérêt des organismes et opérateurs culturels étrangers, Kimoko s'évertue chaque année à offrir des services impeccables dans la restauration, l'hébergement et le paiement des cachets des artistes, qui se bonifient au fil des ans au gré des moyens financiers à disposition* », a renchéri Huguette Ganga Massanga.

Selon Alphonse Kalla, en six ans d'existence, les retombées de Kimoko sont plus que probantes avec près de 15 représentations par éditions, soit plus d'une centaine de spectacles, plus de 700 spectateurs par édition, une trentaine d'artistes à chaque édition et tous les intervenants indirects bénéficiaires du festival tels les transporteurs en commun, les informaticiens, les sérigraphistes, etc. En marge du festival, trois ateliers seront animés par des professionnels de l'art, notamment David Noundji en conte ; Harvey Massamba et Jeh'f Biyeri en mise en espace et lecture ; et Bernabé Beti Loemba pour la régie, le son et la lumière.

Hervé Brice Mampouya

Identifiez votre entreprise !!!





Livraison badges 24 H chrono

- Badge en PVC
- Badge avec carte à puce
- Badge à piste magnétique



Bzv 04 475 88 41
06 668 90 11
Kin +243 89 93 20 131

849 Rue Voula Plateau des 15 ans (vers Pharmacie Jagger) - email : kdcomputer2011@hotmail.fr

TOURISME

La Baie de Loango menacée de destruction par la force des vagues

Le ministre du Tourisme et de l'Environnement, Josué Rodrigue Ngouonimba, s'est rendu sur le terrain pour s'enquérir de la situation et en a profité pour interpeller les acteurs au développement sur la nécessité de respecter l'environnement. Le but est d'ouvrir un espace permanent de dialogue entre l'administration et ces acteurs pour une meilleure protection de l'environnement congolais.

La Journée mondiale de l'environnement a été récemment célébrée sur le thème : « Élevez votre voix, non le niveau de la mer ». Le Congo n'était pas resté en marge de cette célébration. Plusieurs activités y ont été organisées à Brazzaville. Voulant lier le thème à la mer, Josué Rodrigue Ngouonimba s'est rendu dans la capitale économique où il a non seulement tenu une séance de travail avec les acteurs de développement des départements de Pointe-Noire et du Kouilou, mais, a visité également avec le représentant de la FAO, la Baie de Loango, détruite par la force des vagues, causée par l'activité humaine en amont. Il a constaté qu'11 kilomètres de terre ont été engloutis déjà, y compris des tombes et habitations déjà emportées.

Au cours de cette rencontre, le ministre du Tourisme et de l'Environnement a rappelé à ces acteurs au développement, que depuis quelques années, la préservation de l'environnement qui constitue l'un des trois piliers du développement durable, est devenue l'une des principales préoccupations mondiales. C'est l'objectif que s'est fixé la communauté internationale depuis la conférence des Nations unies sur l'environnement et le développement qui s'était tenue à Rio de Janeiro au Brésil en juin 1992.

Il a évoqué également que le Congo a commencé à se préoccuper des questions environnementales vers les années 60, soit plus de six ans avant la conférence des Nations



Formation d'une érosion en bordure de la baie de Loango

unies sur l'environnement humain tenue en 1972 à Stockholm en Suède ; conférence qui a suscité une prise de conscience au niveau mondial sur la problématique environnementale. Avant d'ajouter que la promulgation de la loi 25/62 du 21 mai 1962 portant réglementation des établissements dangereux, insalubres ou incommodes et de la loi 23/62 du 21 mai 1962 fixant les taux et les règles de perception des redevances superficielles et des frais d'enquête relatifs à ces installations classées, en est une preuve éloquente. Pour ce faire, en 1991, le Congo s'est doté d'une loi sur la protection de l'environnement et en 1996, d'une stratégie globale en matière de protection de l'environnement déclinée dans le plan national d'action environnementale.

Josué Rodrigue Ngouonimba a rappelé à ces acteurs au développement que, la gestion durable de l'environnement constitue également une exigence de la constitution du 20 janvier 2002 consacrée aux articles 35, 36, 37 et 38. Cette volonté de la République du Congo de se conformer à la dynamique mondiale de préservation de l'environnement se traduit par la ratification de nombreux traités internationaux. Puis il

a reconnu qu'en dépit de cet effort, le pays a encore des défis énormes à relever dans ce secteur aussi sensible. D'où, la nécessité pour tous de conjuguer les efforts de manière à gérer durablement l'environnement. Mais, une telle approche commande la recherche d'une parfaite harmonie entre l'économie, le social et l'environnement.

Le ministre dénonce le non-respect des dispositions légales et réglementaires

Le ministre s'est plaint du fait que, le travail de terrain réalisé par l'administration de l'environnement a révélé dans de nombreux cas, le non-respect des dispositions légales et réglementaires en vigueur au Congo. Cette situation dit-il, résulte sans nul doute de l'ignorance des textes juridiques ou de leur mauvaise interprétation. Il a cité quelques exemples pour illustrer ses propos. Il s'agit de la réalisation des projets de développement économique et social sans étude d'impact environnemental et social préalable ; l'importation des produits chimiques potentiellement dangereux pour l'environnement et la santé humaine, sans l'avis du ministère en charge de l'Environnement ; la réalisation des activités de production, de collecte, de transport, de stockage, de traitement, de courtage ou de négoce de déchets présentant un risque potentiel pour l'environnement et la santé humaine au mépris des conventions internationales et de la législation en vigueur en République du Congo ; la réticence des contribuables dans le paiement des taxes et redevances environnementales.

C'est dans le souci de pallier ces manquements que le département du tourisme et de l'environnement a profité de la Journée mondiale de l'environnement, célébrée le 5 juin de chaque année, pour exprimer à travers cet espace, sa volonté réelle de mettre à la disposition des acteurs au développement l'arsenal juridique en matière d'environnement. L'occasion de prendre conscience des impacts environnementaux qui les interpellent tous au niveau des départements du Kouilou et de Pointe-Noire, notamment l'érosion côtière et la gestion de l'écosystème océanique.

« Le Congo s'est résolument engagé dans un processus visant l'émergence de son économie à l'horizon 2025, avec comme repère, l'industrialisation et

la modernisation du pays. Ce processus devra inévitablement entraîner des bouleversements dans nos paysages et nos villes. C'est pourquoi, l'administration de l'environnement est appelée à faire respecter, de manière scrupuleuse, les dispositions légales et réglementaires rendant obligatoires les évaluations environnementales pour tout projet de développement, afin de minimiser les risques d'atteinte à l'environnement et à la santé humaine », a déclaré le ministre du Tourisme et de l'Environnement.

Il a informé aussi ses interlocuteurs de la volonté de son département d'organiser un forum national sur la responsabilité sociétale, avec l'appui du Programme des Nations unies pour le développement (PNUD). De même qu'il les a informés qu'une réforme du cadre juridique en matière d'environnement est actuellement en train d'être réalisée. Une nouvelle loi cadre portant gestion de l'environnement est sur la table du gouvernement. Son adoption ne saurait tarder. Cette loi prend en compte les nouvelles thématiques environnementales, telles que : les changements climatiques ; le marché du carbone ; la diversité biologique ; la protection de la couche d'ozone ; l'économie verte ; etc.

Et Josué Rodrigue Ngouonimba de finir son propos par une interpellation : « Que vaut une loi si elle n'est pas appliquée ? Il est donc de votre responsabilité de vous adapter à cette évolution juridique qui aura assurément un impact sur le management de vos entreprises. L'environnement est un patrimoine national, qui est partie intégrante du patrimoine mondial. Nous avons l'obligation de le protéger. C'est une exigence humanitaire et un gage pour le développement économique et social de notre pays. L'implication de tous est indispensable. »

Bruno Okokana

FÉDÉRATION DE NZANGO

Retour aux urnes pour les candidats à la présidence

La reprise des élections est prévue le 10 juillet à Brazzaville. Blanche Akouala et Guy Noël Titov, principaux candidats à la présidence de la fédération de nzango, retiennent leur souffle en attendant de découvrir la volonté du corps électoral détenteur de leur sort.

Le public sportif national saura, à l'issue de ce scrutin, qui des deux candidats briguera la présidence de la future Fédération congolaise de nzango. Celle-ci aura la responsabilité de préparer les athlètes de la discipline aux Jeux africains

de l'année prochaine. Le nzango étant retenu parmi les sports de démonstration à l'occasion de cette fête sportive continentale que Brazzaville abritera dans quasiment treize mois. Le retard pris dans la préparation à cause de l'invalidation du tout premier scrutin tenu le 15 février dernier est déjà grand, il ne faut pas l'empirer.

Retour sur les faits

Le contentieux électoral de la Fédération congolaise de nzango remonte à l'assemblée générale constitutive du 15 février dernier à Brazzaville. Ce jour-là, le décompte

final du scrutin donnait Guy Noël Titov vainqueur avec 12 voix contre 11 pour son challenger, Blanche Akouala. Un écart d'une seule voix entre les deux candidats. Pourtant, cette dernière ne l'a pas entendu de cette oreille du fait des irrégularités qu'elle avait constatées. La plus notable, selon elle, étant celle d'une électricité du département de la Sangha à qui on avait refusé l'accès dans la salle alors que son nom figurait sur la liste des votants. Le corps électoral se voyait ainsi amputé de l'un de ses membres.

Le démenti apporté par la version des faits rapportés Guy Noël

Titov n'a pas empêché Blanche Akouala de saisir la Chambre de conciliation et d'arbitrage du sport (CCAS), organe juridique habilité à trancher les litiges sportifs dans le pays. « Statuant publiquement, contradictoirement en matière d'arbitrage sportif et en premier ressort, la CCAS invalide les élections de la Fédération de nzango... », C'est en ces termes que le premier scrutin fut invalidé par ladite chambre.

Pour rappel, le nzango était autrefois un jeu de divertissement souvent pratiqué par des jeunes filles dans les cours d'école, aux heures

perdues. Au fil des temps, la discipline a été modernisée et un certain nombre de femmes âgées se sont lancées. La pratique de ce sport a pris de l'ampleur si bien qu'un arrêté ministériel était adopté en 2005 pour officialiser la discipline. Depuis un règlement a vu le jour. À ce jour, près de 190 équipes existent au Congo. Les administrations publiques, privées, les Églises et les ONG ont des clubs de nzango. Elles prennent part à des compétitions nationales, voire internationales, notamment en RD-Congo où la discipline a également pris racine.

Rominique Nerplat-Makaya